

Bienvenue à cette séance du conseil communal, l'ordre du jour appelle les questions d'actualité le bush a déposé une question concernant la garderie organisée pendant la dernière grève dans les crèches biens, une question sur l'agenda on peut donner d'abord la parole à monsieur bidons.

CAP de commerce et nom de gentil de pont mettra de pot Dedin domineras la note tout forme, avec ton recul, tout de main bras on maria, fond de force commencent et une date de vraiment de de vert, envoie Bade, Land, stalingrad, tout comme stop, lopende, karine et crac.

Ben avoue, op marking, on va, on va être attentif à ça et recevez nos excuses par rapport à ce que vous dites là, monsieur le bouche.

Merci, madame la présidente, merci. Merci. Madame la présidente, oui, effectivement, ce matin, j'ai été informé qu'un mouvement de grève avait fait jour aujourd'hui dans certaines, certaines classes de crèches, et j'ai été surpris quand j'ai appris qu'il n'y avait pas de garderie qui étaient organisées. Les périclites ont hier clairement annoncé aux parents comme quoi il n'y avait personne pour garder les enfants et que ils devaient les garder à la maison. Il me semble qu'il y a une obligation légale à ce qu'une garderie soit organisée et je me pose la question de savoir pourquoi. Je me souviens que la dernière fois qu'il y avait eu également un mouvement social, la même remarque avait été formulée. Des parents avaient fait des remarques à ce moment là et finalement, il y a bien eu une garderie qui a été organisée. Je ne sais pas si ça a été le cas aujourd'hui, si des enfants se sont présentés et qu'il y avait quand même une garde. Rick avait été organisé, mais qu'on avait essayé de dissuader les parents d'amener leurs enfants par des remarques. Néanmoins, je voudrais avoir des Excise par rapport à ça et également éventuellement connaître la raison pour laquelle il y a eu un mouvement de grec, parce que la presse ne s'en est pas fait écho. À ma connaissance, on parle plutôt de la poste que de des crèches. Merci.

Merci, monsieur Hélène boch, c'est l'échevin en charge des crèches, monsieur mai, qui va vous répondre.

Je me redoutable!

Merci, monsieur l'embauche effectivement, une grève pose toujours beaucoup de difficulté pour les parents et évidemment pour les enfants. Il n'y a pas d'Obligation de garde lorsqu'on se retrouve dans un cadre d'une grève à l'instant comme pour l'enseignement l'enseignement effectivement, vous avez ce genre de dispositifs, et encore, il est pratiqué lorsqu'il y a assez de ressources sur place. Mais en tout cas, pour les crèches, ce n'est pas du tout une obligation. On a questionné encore aujourd'hui, on avait la réponse, mais on a quand même questionné une nouvelle fois, on pour avoir la bonne information. Et effectivement, je ne sais pas sur quelle base légale vous vous basez. Mais en tout cas, lorsque nous avons un mouvement de grèves, les équipes, la directrice et les équipes évaluent le nombre de présence et lorsqu'il y a suffisamment de présence de puéricultrice, une section ou deux sections peuvent s'ouvrir et accueillir les enfants. Lorsque ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas accueillir les enfants. Il se fait que les normes m'impose une prix trice pour cet enfant. Si nous n'avons pas ce ratio, nous ne pouvons pas accueillir les enfants. Il faut faire très attention. Il y a bien des obligations, mais qui sont liés à des subventions, des obligations de 220 jours ouvrables ou ouvre dans l'année un horaire bien précis, la journée du lundi au vendredi. Mais ceci ne ne ne vient pas diminuer la le droit de grève des personnes et et impose quelque part un service minimum. Il n'existe pas ce système dans les crèches, comme ça, à l'enseignement

comme je dis, on fait le maximum, malgré tout, pour le faire, mais on est tenu au respect des normes d'encadrement et d'accueil.

J'ajouterais que c'était une grève nationale, pas une grève locale. Et quand on s'y concerne, les mots d'ordre ce sont des mots d'ordre classique, mais qui n'ont pas très particulièrement à la commune.

Ok, merci. J'ai parce que je n'en avais pas entendu parler. Il y en a beaucoup parce que j'ai déjà entendu que des collègues n'avaient pas entendu parler non plus. Comme il y a d'autres sujets qui sont, qui font actuellement la une de l'actualité ça passe un petit peu inaperçu. Merci pour votre réponse. Monsieur le chemin, j'ai bien entendu la formation par rapport à une égalité de présence. Ce sont des enseignants primaires qui me l'ont donné. Je reconnais que relations peut être différentes. Je l'ignorais je crois que c'était la même. N'empêche que ce que je trouve un peu malsain, c'est que des périclites, dès le départ, annonce qu'il ne faut pas amener les enfants parce que ce sera complètement fermé, alors qu'à ma connaissance, il devrait y avoir à ce moment là une communication écrite de la commune pour signaler qu'il ya une grève et pour signaler s'il y aura ou pas une garderie. Et c'est pas spécialement de recevoir l'information d'une façon verbale de la part des périclites qui font grève pour inciter les parents ne pas venir et du fait de ne pas devoir organiser la garderie, même s'ils ont le droit. Mais je crois qu'il ya quand même un minimum de biens. Ilan, sachant que vous avez des parents qui doivent aller travailler et qu'ils n'ont pas toujours la possibilité de se retourner que pour faire garder leurs enfants sans prendre congé, et c'est les Penalisé également dans ce cadre là, merci. Non, on peut, Olivier, tu peux me donner une réponse par après, entre nous, si tu veux, pour compléter. Mais.

Je pense qu'on va de toute façon. On a enregistré ce que vous disiez et on peut, on peut y réfléchir. Aussi, on essaye de répondre à votre question dans le temps, à parti pour une question d'actualité merci de monsieur nous concernant.

La présidente. J'ai pu lire dans la presse, comme certains d'entre vous, je pense, un article qui évoquait l'affaire de l'union saint gilloise, à laquelle était associé notre collègue, les chemins. Monsieur abdel, oui, défrayer la chronique et provoquer un débat extrêmement houleux. Certains souhaitaient cette politique, voulaient l'immo er sans étourdissement. J'entendais au loin des couches des couteaux se guise pour le pousser vers la sortie, et j'avais rappelé ici, chers collègues, pour ceux qui ont encore une bonne mémoire, qu'en droit, dans une démocratie, et dans notre démocratie en particulier, il y a un fondement qui est indiscutable, qui est la présomption d'innocence certains m'avaient rayonné, d'autres étonnés de ma sortie, et aujourd'hui, j'ai cet article. Moi, je souhaiterais, monsieur le chemin que vous nous expliquez un peu, je dirais, pour les personnes ignorante comme nous, très difficile de comprendre ce qui a été décidé dans cette rendu par la chambre de conseil. Merci pour vos explications qui, je pense, vont nous éclairer. Merci.

C'est monsieur Chai qui va répondre pour le collège. Vous me posez la question de savoir si j'aurais dû accepter ou pas cette question. Étant donné que, pour vous, elle ne relève pas des compétences communales, j'ai décidé d'accepter cette question. Je me suis posé la même question que vous. J'ai décidé de l'accepter pour la bonne et simple raison qu'effectivement ce qui avait été débattu ici et j'ai souhaité entendre le souhait d'Un conseiller communal de donner une suite à ces débats et j'ai préféré ne pas laisser tomber cette question, même si je partage votre analyse. On pouvait vraiment discuter sur la question de la compétence communale, mais je pense que ça donne l'Occasion aussi de mettre fin à ce débat et je crois que ce sera bien que les chemins puissent mettre fin à ce débat. Monsieur les.

D'abord de remerciement. Remerciement pour cette question d'actualité qui est, bien évidemment, va me permettre de m'expliquer largement, largement, sur cette affaire douloureuse. Remerciement pour madame la bourgmestre de pouvoir avoir accepté que ces explications puissent avoir lieu dans le cadre de ce conseil communal. Je tenais à vous, à vous remercier par rapport à cet élément là. Merci de me, de pouvoir me donner cette possibilité importante de m'exprimer sur une affaire qui dure en effet depuis quatre ans, une affaire qui a suscité beaucoup, de beaucoup d'allégations de suspicion, de condamnation, mensonge, condamnation, vous l'avez rappelé, justement à votre invitation. Je m'étais venu, j'étais venu vous expliquer, pour la pluie, à l'ensemble à l'ensemble des conseillers communaux que vous êtes, les éléments que j'avais en socio à l'époque certains signalé. Madame la bourgmestre. J'ai reçu un soutien massif de ma formation politique. Ça, il n'y a pas aucune ambiguïté là-dessus. J'ai reçu, par contre, de certains mandataires politique, des suspensions, et je remercie les chemins de mettre en évidence ce principe fondamental qui est le principe de de présomption d'innocence durant quatre ans, moi, j'étais certain, bien évidemment, de de l'élément du dossier puisque d'emblée dès dès la première apparition, j'avais rencontré madame la bourgmestre, pour être très, très clair par rapport à cet élément là, et c'est tout à fait légitime, que lorsqu'un dossier aussi périlleux, aussi, évidemment, analyse, et d'emblée j'ai reçu inside, analyse et blé, j'ai reçu un soutien massif, à la fois de mon président, mais également de madame la bourgmestre, même si certains ont essayé, évidemment, de semer le doute, de semer, je dirais, une suspicion gratuite. Et très rapidement, ça c'est je dirais, on est passé à autre chose, même si les journalistes, certains mandataires politiques que je ne citerai pas, parce que je ne suis pas ici pour mettre le curseur sur la responsabilité ou la responsabilité d'Un tel, mais je suis ici parce que j'ai envie de vous donner d'abord mon sentiment par rapport à cette question et surtout par rapport à cette affaire dont mes proches ont souffert, je dirais généralement, dans ce genre de dossiers compliqués, c'est plutôt les proches, la famille, les épouses, les enfants qui, évidemment, n'ont pas, évidemment, toutes tous les éléments, même si, évidemment, il y a, ils ont une confiance absolue, mais ils en souffrent parce que, il y a des retombées, vous avez pu le remarquer, je ne me suis pas exprimé là-dessus, j'ai laissé faire la justice et je pense que la justice, dans un dossier, il ne s'agissait pas uniquement de mots, de mon cas à moi, mais c'était le cle pour lui, même dans sa globalité, qui faisait l'objet de beaucoup coup d'investigation parce que ça, c'était un club anglais, il y a eu des investissements et autres, et ça a pris beaucoup de temps. Et aujourd'hui, nous sommes là, aujourd'hui, avec une décision juste rendue par la justice qui, évidemment, m'a blanchi complètement par rapport à toutes ces allégations, avec un non-lieu, et l'histoire est définitivement enterrine. Ça, c'est un élément important, ça a été rendu officiellement et aujourd'hui, il y a eu, évidemment, de la part de certains mandataires et de la presse, une volonté de me voir par terre, joue avec, évidemment, des des intentions autres, et je continue fermement cela, et je ne souhaite à personne, je ne souhaite ça, person son. Et aujourd'hui, j'ai la possibilité, évidemment, de pas de rester au-dessous du lot, parce que je l'ai toujours été, mais de vous dire clairement, clairement que, avant de nous, les mandataires politique, nous, évidemment, nous sommes une vitrine et on n'est pas à l'abri de d'éléments gratuites. Je dirais juste, et je vous invite avant, avant de pouvoir justement considérer ou vouloir jouer un jeu politicien, de savoir qu'il ya une famille qui a des enfants, qui, qui a un entourage qui peuvent être affecté difficilement, qui parfois, ont définisse la se remettre parce que ça les touche profondément. Et dans ce cadre là, je n'ai pas le cacher, ça a été très dur pour ma famille par rapport à cette question là, et aujourd'hui, je suis très content, très content. Ça tombe à-pic par rapport à une situation, parce que nous seulement, quand pas électoral, nous sommes des mandataires et ça ne joue pas lorsque des choses comme ça, soit insidieuse, sont sans, je dirais, malmenés d'une manie générale, ce que moi, j'avais à dire. Madame la présidente, et je suis très heureux de cette décision. Je vais porter plainte, vous le

savez, que je vais porter plainte pour diffamation et que la procédure est en-cours parce que, évidemment, il faut pas laisser ce genre de choses contre médo, pour le panneau cité et d'autres je suis, on est en train d'analyser la manière de procéder, parce que je pense que c'est trop facile, c'est trop facile de venir et de de jeter. Évidemment, je dirais d'une manière aussi évidente pour certains, alors qu'on n'a pas pris la peine d'aller un certain autre chose. En guise de conclusion, je voudrais que, indépendamment des couleurs politiques ou dans ce genre de choses, je pense que dans le, dans le principe humain, on devrait se soutenir avant même de pouvoir juger. Et j'ai eu le sentiment, et j'ai le sentiment que certains ont voulu, parce que nous sommes de couleurs politiques différentes, de nous voir tomber ou devoir souhaiter le mal à d'autre. Et ça, je trouve que c'est malheureux, c'est pas éthique. Et moi, je suis ici pour vous dire que je remercie tous ceux qui m'ont soutenu, en particulier des des amis proches comme ici, comme ma formation politique, comme j'aime mal, et d'autres qui qui m'a toujours soutenu par rapport à cette question. Là, je, je vais pas, j'étais des prix ou des mérites par rapport à cela, mais dans des moments difficiles, on a besoin de ses amis, on a besoin de soutien, et heureusement que, aujourd'hui, on est, je suis, on est tous concerné par cette question là, parce que ça a touché un membre de notre commune. Notre commune a été également pointé. C'est déjà, c'est déjà difficile pour nous dans d'autres domaines, mais je pense que la justice a fait son travail. J'en suis extrêmement heureux, madame la bourgmestre.

Merci, monsieur le chemin, monsieur le, ca nous.

Je vous remercie. Monsieur oui, pour ces réponses, vous avez rappelé les choses, très important: la présomption d'innocence je pense que ce qu'il ne doit pas être bradé, qu'on ne pousse pas les gens dans l'abîme de l'asip sion ou des accusations si elles ne sont pas fondées. Néanmoins, je pense que si je sors un peu de de dossiers qui vous concerne, il est important aussi qu'En tant que responsable de la chose publique, et d'ailleurs nous allons aborder tout à l'heure une proposition de motion déposée par mon collègue, dire de bloc, nous devons être, nous devons être impérativement transparent par rapport à la population, par rapport aux actes que nous posons. Je pense qu'il ne peut pas y avoir d'ambiguïté nous sommes ici pour servir la population et pas, comme le font certains dans d'autres cas, se servir, parce que dès le moment où il y a cette suspicion qui s'installe par rapport au monde politique, vous comprendrez que chaque fois qu'il ya un doute, aussi bien la presse qu'éventuellement d'autres personnes moins bien intentionnées, sans en part, pour pouvoir, je dirais, un sujet de discussion, un temps la, la responsabilité première, elle nous incombe nous tous. Moi le premier, commandait d'être transparent, été rigoureux par rapport à la gouvernance que vous avez l'occasion d'évoquer ici, des dossiers qui ont été problématique et qui mérite qu'on s'y attarde et qu'on assume nos responsabilités. Quand ça ne va pas, on doit le dire, on doit le dénoncer et on doit faire en sorte que ça se reproduit plus. Merci pour vos réponses. Monsieur les chemins.

L'ordre du jour appelle la prestation serment et l'installation de monsieur Didier van mari suite à la démission de monsieur Pascal duke. Monsieur van mari, chez-vous demande d'avancer pour prononcer le serment qui fera de vous un membre officiel du conseil communal de Molenbeek.

Fidélité au roi, à la constitution et aux lois du peuple belge.

Je vous prie de relire le servent s'il vous plaît.

Desure: fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Je vous prie de prendre connaissance du tableau et, par l'arrivée de monsieur van

maris, toujours dans les suites de la démission de Pascal duke, un autre point, et puis, suivant encore, monsieur du, ce sera remplacé pcm ASBL par gloria Garcia et ce sera remplacé à l'assemblée générale de la le par Anthony Eli. Je vous remercie. On va au point suivant, qui est un point de la prévention, c'est la convention entre la commune et l'ASBL mouve pour l'année 2023. Madame fra!

Résidente, il y a un point qui m'inquiète un peu, c'est que, finalement, la zone du météo est considéré comme au spot par la zone de police depuis pratiquement trois ans, si je me trompe, et finalement, à part à la rue de mon sans, j'oublie le prénom juste, il y a pas de de zone pris en charge, surtout les gens drogués. Malheureusement, on en a un peu partout. Je me dis que, tant qu'à demander, c'est une convention avec la commune mauve et demande des subsides à l'argent est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de d'augmenter un petit peu ces subsides pour penser à cette zone de la commune qui est un petit peu délaissé? Je vous remercie.

Il y a t il d'autres questions, monsieur de bloc?

Il y a lundi, une section réunie où on a présenté toutes les activités. La différent service de lise bal vraiment très riche. Ce que je retiens de cet entretien, c'est que, de plus en plus, les travailleurs sociaux doivent travailler avec. Il y a un taux d'absence important de burnout, des gens qui ont très difficiles à relever, être confrontés tout le temps avec des problèmes, des gens sans pouvoir y apporter de l'aide en suffisance. Ça, je pense que c'est vraiment important. J'aime le bien que ce point soit discuter aussi ici au conseil: qu'est-ce qu'on peut éventuellement faire et que on peut donner en tant que conseil par rapport à mouve aussi par rapport à d'autres structures, que les moyens, aujourd'hui, ne suffisent pas? La deuxième chose qui m'a interpellé, c'est que, il y a une cellule de veille contre le décrochage scolaire ou pour l'accrochage scolaire. Mais contrairement au passé, j'ai où cette cellule est devenue genre une permanence avec des suivis individuels, alors que je pense que cette commune nécessite vraiment un pilote dans dans l'avion qui a une vue précise du décrochage dans toutes les écoles. Et aujourd'hui, ce n'est pas la mission de cette cellule. Je suis curieux d'entendre d'abord en tant que je suis, l'instruction en public. Ils ont mouve raconter que c'est difficile d'avoir une vue précise, école, parce sur les élèves qui sont considérés comme un décrochage scolaire. Mais je pense que c'est important, qu'on est vue d'ensemble et finalement, au niveau de la toxicomanie, je pense que c'est un fléau énorme. C'est un des plus grands défis de la commune. La région ne subventionne pas la cocom, je pense, ou la cocof subvention un peu la prévention. Mais de nouveau, il n'y a pas vraiment un service à la commune qui qui est responsable pour s'attaquer à cette problématique. Je pense qu'on a besoin d'Un taskforce communal à la hauteur du défi au niveau de la prévention et puis un volet, évidemment, de dépressif. Mais je pense que ça, c'est les trois chose qui qui que je retiens de cet entretien, et je salue tous les gens qui travaillent au niveau de la convention qui est soumis ici. Je voudrais signaler qu'on parle de quatre plans, mais à ma connaissance seulement un plan actuel, le plan 2023, est trouvable sur le boss. Il y a des plans de proximité, des plans de sécurité, de société, il y a le plan d'accrochage ou de décrochage, et aucun. J'ai cherché, j'ai trouvé aucun de ces plans au boss. Est-ce qu'on pour, est-ce qu'on peut faire parvenir ces quatre plans et notes dont la convention parle?

Merci ici, qu'on s'entende bien, le propos de ce point, c'est bien de pouvoir avaliser la convention de transfert de compétences pour ces matières, de la commune qui va recevoir au départ ces, ces, ces moyens vers mauvaise bl. C'est pas un point de contenu, c'est plutôt un point technique. Maintenant, moi, je veux bien essayer de répondre à vos questions, qui sont des points de contenus, le mieux possible. Mais étant donné le point qui est inscrit ici du jour, je pense que si vous n'obtenez pas toutes vos réponses dans ma réponse, je vous invite à réécrire sous-forme de questions

écrites. Madame Eva, est-ce que le quartier dont vous parlez est une zone délaissée? C'est vrai que, traditionnellement, les maisons communautaires et les maisons de quartier, les maisons de jeunes, ont commencé plutôt dans le centre historique et puis, petit à petit, sont passés de l'autre côté du chemin-de-fer. Et il y a effectivement une maison de quartier de mauve, qui se trouve de l'autre côté du chemin-de-fer, qui remontent. Et il y a également d'autres pôles d'activité je pense notamment à l'ancienne école du corona, où il y a du travail commun avec des services à caractère de prévention jeunesse dans le coin dont vous parlez. En ce qui concerne la sécurité, sur ce boulevard, je veux bien répondre à des questions, en questions écrites via le conseil de police. Je pense que c'est le mieux. On est toujours en train de travailler à ces questions. C'est effectivement un lieu qui était relativement préservés et, avec l'évolution du trafic de stupéfiants aujourd'hui, qui devient un lieu plus difficile et sur lequel nous avons beaucoup plus d'actions répressives. Ça, c'est pour, madame, monsieur de bloc, il y a plusieurs aspects dans vos questions. Le premier aspect, c'est sans doute le plus important. Vous avez tout à fait raison: nous demandons plus de travail à nos travailleurs sociaux qui ne sont pas plus nombreux et qui ne sont pas mieux payés. Vous avez tout à fait raison par rapport à ça. Maintenant, c'est véritablement une question budgétaire, c'est une question qu'on peut débattre. Si on veut donner plus à ceux là, il faut donner moins à cela. Nous, nous sommes au total pas capables de rencontrer toutes nos missions aujourd'hui, il faut s'en rendre compte, et nous travaillons dans une forme de gestion de la pénurie. C'est très, très difficile et c'est très, très compliqué, et ça se marque à tous les étages de notre administration, de l'administration du CPS, de l'Administration de mouve, de l'Administration de la zone de police. On est partout, on est en dessous des cadres et on est en dessous des besoins. Et ce que vous dites vrai, mais malheureusement, c'est pas une exception. Et moi, je veux surtout remercier tous ceux qui, malgré tout, travaillent au service de nos citoyens dans ces conditions qui ne sont pas toujours faciles. Je ne veux pas les décourager, au contraire, je veux les encourager. Tous les jours, je me bats aussi pour trouver des financements supplémentaires. Mais dans l'état actuel des finances publiques, à tous les étages et avec certains choix qui ont, qui ont pu être fait par le passé, nous sommes dans une situation qui est très difficile à tous les étages. Veille contre le décrochage scolaire, elle est devenue un suivi indivis. Duel. Oui, c'est effectivement le cas. C'est le cas dont la plupart des cellules d'accrochage décrochage scolaire ou lutte contre le décrochage scolaire, à tel point qu'aujourd'hui la région, c'est peut être un endroit où vous avez pu discuter de ça aussi, puisque votre partie y est amplement représentée. Désormais, la région, aujourd'hui, nous demande une mission supplémentaire d'observatoires sur le décrochage scolaire. Je ne sais pas comment nous allons la remplir de nouveau, comme faire la première de vos questions, je ne sais pas comment nous allons faire pour la remplir. Nous n'avons pas de personnel supplémentaires ou d'argent supplémentaire terre qui nous est alloué pour cette nouvelle mission. Qu'il y a une mission d'ampleur aujourd'hui pour la région, comme toutes les autres communes, nous allons avoir du mal à être en capacité de remplir cette mission. La toxicomanie, inflame, défi majeur. Si vous êtes habitué à la structure qui est, ma sbl mouve, un service, et c'est un service qui a été créé très tôt à molenbeek, en des précurseurs en la matière d'accompagnement des personnes toxicomanes vers la sortie de rue et la sortie de toxicomanie. C'est deux choses différentes, mais qui sont souvent assez proches, en particulier quand on regarde le public qui se trouve, arrive au court, il s'appelle le pont, il travaille très, très bien. Je veux aussi les remercier quand à dire qu'en matière préventive, nous serions capable, nous, d'avoir une action absolument décisive dans une task force locale. Nous travaillons aujourd'hui, à l'instar de la région, avec une saisie drogue. On a eu réunion cette semaine. D'ailleurs c'est très intéressant comme technique. On peut échanger toutes nos informations, on peut avoir un meilleur impact sur le terrain, mais il faut passer le se le Re. Nos difficultés son son majeur partout dans la capitale, ce niveau là, et de nouveau sans moyen supplémentaire, c'est c'est assez difficile d'imaginer d'avoir des actions décisives

supplémentaires. On a déjà du mal à faire circuler l'information à faire travailler les forces existantes par rapport à ce fléau. Je trouve que dans les derniers mois, et même dans la dernière année, ici à molenbeek, on a plutôt été de nouveaux précurseurs, pionniers, et on a pu mettre en place des nouvelles manières de travailler qui sont efficaces. Mais je vous comprends, et je ne peux pas dire non plus que c'est la Panacée. On a encore un chemin à faire par rapport à ça. De nouveau avec le même argent et le même nombre de travailleurs. C'est difficile d'imaginer d'être dans une tout autre façon de travailler. Je ne, je ne le vois pas aujourd'hui. Et, pour finir, en ce qui concerne boss, je pense qu'il faut bien distinguer ce qui est de l'ordre de mouve et ce qui est de l'ordre de la commune et, bien sûr, que nous allons regarder, avec le fonctionnaire de prévention, à ce que tout ce qui est un combat à la commune soit disponible sur bosse. Pour le reste, je vous suggère de regarder, avec les représentants que vous avez dans le ca de Mav, ce qui peut également être amélioré au niveau de la publicité des documents à ce niveau là, ce que je voulais vous répondre. Monsieur de bloc, allez y.

La première chose, au niveau de la pénurie, au niveau des manques, la question était plutôt donné un signal. Moi, j'ai apprécié ce qui s'est passé à mou, ou ils ont participé à une alliance ou un plateforme d'associations qui se sont mobilisés, par exemple au niveau de la fracture numérique. Je suis vraiment bien. Je veux plutôt que la commune se se joigne et donne un signal aussi, suite au pouvoir subsidiant et supérieure, que s'il n'y a pas de, s'il ya pas de soutien et pas de subsides structurel plus ample, on va continuer à bricoler, on va, on va créer notre personnel au niveau de la cellule de vie. Je comprends, c'est pas juste dans l'observatoire c'est plutôt la question que je vous ai posée, parce qu'on délègue une fonction accrochage collègue mou.

À cette thématique sont des gens qui la rencontre, qui ont déjà eu des formations par rapport à cette thématique. Et ce qu'on souhaite, c'est que ce soit toujours les mêmes personnes qui soient présentes dans la, dans la plateforme opérationnelle, et on a un ou deux représentants. Ce sont des représentants qui travaille, il va, qui travaillent dans la zone, à la brigade famille et meurs, qui seront là pour les services de police. Ce sont des gens dont c'est la mission principale. On ne parle pas des trois cents membres formés, qui sont des premières lignes, principalement, qui sont ailleurs dans les forces de police. Ce sont les personnes principales, titulaires de l'activité qui, toute l'année depuis des années, travaille là-dessus, qui seront là. En ce qui ce qu'on concerne les services communaux, ce sera principalement les personnes de l'hôtel social, qui ont déjà pour mission, depuis à-peu-près dix ans, d'héberger ce type de famille dans l'hôtel social et qui ont également une grande expertise là-dedans. Troisième intervenant, ce sera le service d'aide aux victimes également, un service qui, quasiment une fois par jour et est voué à cette question là, et éventuellement le cas 100. Ça pourrait arriver, mais là, on sera dans un autre cas cadre. On va se venir d'autres professionnels autour d'Un cas où on se dit: tiens autour de la table pour ce cas là. On a bien parlé aujourd'hui avec les membres habituels. La prochaine fois, il faudrait qu'on ait telle ou telle personne en plus. Ce sera plutôt des membres extraordinaires, mais c'est personnes là, vous, on travaille. Et je viens sur votre dernière question, sous la forme du secret professionnel partagé, avec un encadrement spécifique, de quelles informations peuvent être échangées, et ça, c'est prévu, c'est écrit d'ailleurs dans la, dans la convention, tout ne peut pas être échange. C'est en particulier vrai pour les informations à caractère judiciaire. Elles sont encore plus sensibles que les autres et la grande barrière par rapport à ça, c'est qu'il faudra à tout moment que chacun des services qui amène des informations et pu avoir le consentement de, de la, de la victime pour pouvoir parler de sa situation dans la plateforme. Je crois que c'est une très bonne manière de travailler pour pouvoir faire

de la transversalité et pour pouvoir avancer. Et évidemment, madame barrette, ça n'exclut pas qu'il ya des moments où il y ait des choses qui ne soient pas résolues ou peut être des choses qui se passent moins bien. Mais sachant que, d'après ce que moi, je vis depuis le début de la législature, et à-peu-près un cas par jour supplémentaire qui s'ajoutent, il faut imaginer, c'est un nombre incroyable de cas. Beaucoup sont des cas difficiles, tels que ceux rapportés par madame Eva, où on a vraiment une plus-value au travail interdisciplinaire, je vais l'appeler comme ça. Je crois que ceci est vraiment une manière de travailler qui va booster l'efficacité de l'aide publique qui peut être apportée pour les personnes qui sont en souffrance, et c'est ça notre, notre mission. Évidemment. Madame barret, allez y! Merci pour les explications. Juste ajouter que, entendue de sources sûres de la cellule leva, nous existons parce que c'est à la mode. Et au sujet du service d'aide aux victimes, la cellule leva n'est pas renseignée non plus.

Donc, j'espère juste que les personnes seront forés, formées au fur.

Mesure du temps qui passe, bien, écoutez, la mode et les combats, c'est deux choses différentes. Moi, je peux vous dire que j'ai combattu pour que ça existe, réellement, combattu, au sens si vous voulez. Je vous expliquerais en aparté, parce que ce sont pas des choses que je dois expliquer de manière publique, mais j'ai combattu pour que ça existe, et ça n'a rien à voir avec la mode et d'ailleurs c'est en lien avec le travail que madame picard et on a fait auparavant, avant d'être ici au manettes, dans cette législature, où on entendait régulièrement les plaintes des victimes, et il y a tout un travail qui a été fait de puis, et je regrette si vous avez entendu ce type de témoignage, qui sont malheureusement, peut être des personnes chagrines, peut y en avoir dans toutes les activités, dans toutes les belles réalisations, mais je pense que ce n'est pas la manière. Moi, je porte l'engagement politique, monsieur Ben sala!

Je dis vous, merci, madame présidente, pour ses réponses. Vous avez dissipé un tas de questions. C'est déjà pas mal. Je tenais apporter une information supplémentaire, c'est que, pour, pour avoir travaillé dans le service de prévention de manière systématique, les services de police accompagne en termes d'information et l'inde formulait l'un des formulaires. L'un des formulaires reprend les informations sur l'aide aux victimes de manière systématique. En principe, toute victimes qui porte plainte est victime de ces violences. En principe, toutes ces victimes à cette information. De ce point de vue là, pour l'avoir pour l'avoir pratiqué, pour l'avoir travailler avec les services de police de manière systématique, cette information passe aux victimes et de plus, tout outil qui pourrait permettre d'endiguer une telle problématique et toujours la bienvenue. Je vous remercie.

Merci beaucoup. Est-ce que je peux passer au vote? Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce projet? Merci beaucoup. Une question d'ordre.

Si vous voulez.

Oui, c'est-à-dire que c'est la seule raison pour laquelle vous pouvez interrompre nos travaux.

Vous avez parlé de la visite chez Eva et vous avez dit: le conseil de police. Peut être, j'ai bien interroger un autre conseil de police, ni lui ni moi on se souvient.

C'est vrai.

Que nous avons été vis.

Ça, c'est pas normal.

Nous n'avons pas été.

En tout cas, madame picard, elle, elle vient pas sans avoir été invitée, donc.

Pas de problème, mais je veux, nous l'avons moi, je l'ai pas reçu, et l'autre l'Autre conseiller, non plus. Monsieur, monsieur paradis, je lui ai posé la question, il n'a pas reçu non plus.

En tout cas, il y avait des membres du conseil de police. C'est pas moi qui les ai invités. La zone les a invité. Écoutez, pour que lors ce débat, de toute façon, moi, je vais faire en sorte que vous soyez invités tous, parce que je non, mais tous ceux qui veulent venir du conseil communal de molenbeek, je vais demander une visite et comme ça, on va dissiper tous les malentendus sur cette histoire, parce que je pense que ça vaut vraiment la peine de savoir que ça existe, de pouvoir en parler. Et je trouve que l'idée de madame picard de mettre une affiche chacun, c'est une bonne idée. Évidemment, merci à tous. Ensuite, je vous présente l'avenant à la convention d'occupation temporaire du bt. Le bat, c'est l'immeuble qui est situé van calque de Coming, où on a la 250 personnes à-peu-près qui sont hébergés depuis quasiment le début de la législature. C'est un bâtiment qui va être transformé en logement par city dev, pour lequel on a pu obtenir un un superviseur à la commune, payé par la région. Pour être sûr que l'occupation temporaire se passe bien, l'occupation temporaire est gérée par une association. Par ailleurs, et ici, le chantier de citydev est en post posé et ne commençant que en décembre 2024, il vous est proposé, après négociation avec la région et reconduction du même mécanisme, c'est-à-dire l'association de 50, qui est pour l'instant l'association en charge. Le personnel supplémentaire payé par la région est employé par la commune pour pouvoir encadrer l'association et l'occupation de autoriser l'avenant à la convention d'occupation temporaire. J'ajouterais que je suis très fière, comme bourgmestre de la commune de Molenbeek, de pouvoir faire vivre dans nos murs, dans l'attente de rénovation, toute une série de personnes qui, sinon, serait dans la plus grande précarité, que ce soit du fait de leur situation propre ou du fait des carences de l'état fédéral vis-à-vis de ses devoirs par rapport à eux. Monsieur de bloc!

J'étais interpellé par quelques riverains, habitants voisins de cette occupation, qui m'ont signalé que, quand même, il y avait des, des soucis de voisinage suite à cette cette occupation. Ma question était justement sur de la supervision et sur l'accompagnement même les gens signent allait que parfois, il y a du du bruit le soir, tard, et on se demandait si l'association qui est occupé, avec le suivi ou l'accompagnement de ce projet, qui est important parce que il y a beaucoup de gens qui qui n'ont pas de domicile et il faut vraiment les les offrir, un toit. Mais est-ce que l'association est-ce qu'il ya une permanence, est-ce qu'il ya une prison? Si, le soir et la nuit, on parle de par exemple? C'est peut être anecdotique, mais j'aimerais bien signaler, parce que les gens ont pris la peine de me raconter un piano. Quand les fenêtres ouvertes, du bruit, parfois tard le soir. On a signalé qu'il y avait des, un enclos avec des poules et des lapins qui est cassé. Maintenant, les poules et lapins sont partout, après ment, ça a été signalé à la commune. On signale que pisser, des, on jette des déchets par dessus la fenêtre. Loin de moi de de vouloir saper l'importance de ce projet là, mais je pense que c'est important. C'est une occupation importante. Si on soigne pas comment ça se pas, ça se passe en bon accord avec le voisinage. Je crains que le soutien pour ce genre de projet, qui soit important pour justement permettre à des gens d'avoir un toit au-dessus de la tête, ce soutien petit api, ce frite dans le quartier. Je suis curieux de vos réponses.

Merci, ok, écoutez, nous sommes en 2024, c'est une occupation qui a commencé en 2021 et elle a culminé à 350 personnes hébergées. C'est un nombre énorme en vérité. Par rapport à ça, c'est vrai qu'on a pris l'habitude de régler toutes sortes de petits tracas. C'est pour ça aussi qu'on a demandé un médiateur payé par la commune, qu'on a dû, à un moment donné, changer d'associations parce que la première association n'y arrivait plus, qu'on a maintenant demandé des financements encore supplémentaires pour pouvoir avoir encore plus d'encadrement et il y a une bonne nouvelle, c'est que les subsides fédéraux qui vont transiter par la région pour pouvoir encadrer cet abri vont doubler avec ce nouvel avenant. Ça va permettre d'avoir une plus grande équipe et peut être une présence plus importante le soir. Mais moi, le résumé, c'est plutôt franchement: une occupation comme celle là, avec surtout des trans migrants, faut pas se leurrer, c'est une occupation principalement trans migrant à cet endroit là, un public tout ce qui a de plus précaire, qui n'a pas envie de rester en Belgique, qui fait, qui fait, entre guillemets que passé, qui est sous vent, très jeune, extrêmement masculin, c'est très compliqué. Pour vous dire le message, c'est que je pense que ça se passe excessivement bien en vérité, même si, bien sûr, il y a quelques ennuis de temps en temps, il n'y a pas de grave, grave problème. Oui, il y a 18 poules et lapin, vous voyez, mamie, des comptes. Exact, c'est vrai, je suis assez étonné, parce que je pense, moi personnellement, que ça amuse plein de gens. Il y a beaucoup de gens qui trouvent ça très bucolique, qu'il ya beaucoup d'enfants qui aiment bien, qui ont envie d'aller et ma fois, je crois que c'est pas vraiment ça qui dérange réellement le voisinage. C'est un peu, c'est un peu inattendu en ville, mais toujours le même conseil: quelle que soit la personne qui est qui est dans le défaut de produire du tapage nocturne, il faut appeler la police, il faut que la règle soit rappelée. C'est 22 heures et le tapage nocturne existe et ça ne va pas. Il n'y a pas le choix, c'est tout. Il n'y a pas deux règles, il n'y a pas une règle pour les piano et une règle pour les habitants, ou une règle pour les transmigration. Les habitants, c'est 22 pour tout le monde, et c'est la police qui est chargée de faire respecter ça, et c'est ce qu'il faut transmettre que, il faut pas se le reste sur le tapage nocturne. Sincèrement, je vois aussi que la zone est plus efficace qu'auparavant parce qu'on a changé la technique. J'en ai déjà parlé ici, je vous l'ai déjà expliqué, et la nouvelle technique, meilleur, fonctionne mieux. Moi, je trouve que les quartiers sont plus apaisées, de fait, par rapport à cette problématique. C'est ça qu'il faut conseiller. Bien sûr qu'il n'est pas normal de jouer à trois heures du matin du piano. Si c'est ça, moi, je peux pas dire que c'est normal. Mais je ne pense pas non plus que ce soit que ce soit quelque chose pour lequel on doit avoir des actions tout à fait particulière. Je ne l'entends pas assez souvent, cette plainte là, pour pouvoir imaginer qu'on fasse des actions particulières. Je peux par contre vous dire qu'il ne faut pas hésiter, pour les habitants cion des difficultés à s'adresser chez-nous à la médiation locale. Ça, c'est peut être un conseil à donner pour pouvoir rentrer en contact avec le médiateur de l'occupation si ces gens qui sont autour n'ont pas de contact avec 2,50 € qui, régulièrement sur place, passer par la commune, est passé par la médiation locale communale, et ils pourront aussi le Chan rencontré deux, 50, passer par le médiateur et avoir un contact. Moi, c'est ce que je vous répondrai: est-ce que le soutien va se fritter? Il faut que chacun de nous fasse son travail. Quand je dis que chacun de nous fasse son travail, ça veut dire qu'on parle de la réalité vraie. Moi, je vous parle de la réalité vraie. On s'échange des informations sur la réalité vraie, on soit honnête avec les habitants, que les habitants nous apportent parfois des informations qu'on n'a pas au départ et il faut pouvoir en faire quelque chose. Mais, je persiste à penser que cette occupation, elle est plutôt, elle est plutôt très correcte et elle se passe plutôt bien. Et si ça devait, si ça devait être autrement, ce serait peut être aussi, malheureusement, pour pour d'autres raisons. J'espère que ce sera pas le cas. J'en reste là. Allez y, monsieur de bloc.

Peut être, ça a été déjà fait. Merci pour les réponses en tout cas. Mais est-ce qu'on a

fait déjà une petite action de communication, de présentation de l'association du Médiattech dans le quartier même? C'est peut être très évident que, peut être ça, c'est déjà fait, mais que les gens voient à qui s'adresser en tout cas, je vais passer les infos, je vais essayer de me renseigner sur les données de ce médiateur et de l'association comme ça, les gens peuvent tout de suite, parce que, je le répète, ce sont pas des gens qui sont anti, sont des gens qui ont aidé des gens qui étaient dans cette occupation mais qui, en même temps, disent ok, il y a des problèmes aussi qu'il ne faut pas nier.

Je ne pense pas qu'on ait fait une présentation du médiateur pour la bonne et simple raison qu'au départ, on l'avait pas, qu'on a dû se battre pour la voir et qu'on l'a eu, mais on n'a pas fait ça. Je note votre suggestion et par contre, je veux en profiter pour vous inviter demain à venir à l'occupation pourquoi? Parce que nous allons inaugurer la plaque en mémoire de madame romney, que vous connaissez peut être, qui était une habitante militante, qui a été très en soutien de cette occupation depuis le début, qui est décédé malheureusement précocement. Et à quatorze heures demain, je vous invite tous à l'inauguration de la plaque. Demain, j'ai dit demain: oui, c'est vendredi. Pardonnez moi, j'ai oublié un peu les jours. Il y a beaucoup de travail. Pardon, c'est vendredi 26 avril, de quatorze à seize. On a l'inauguration à la rue de Con 38. Normalement, vous averse une invitation, mais ce sera l'Occasion aussi pour que ceux qui ne connaissent pas cette occupation d'éventuellement venir et de rencontrer l'ASBL de cinquante et les bénévoles sur place. Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ceci? Merci à tous. Ensuite, la convention avec la sbl olympique urban festival doit encore avoir des corrections techniques et elle ne sera pas discuté ce soir. Ensuite, j'ai un point qui a été inscrit par erreur de la séance publique. C'est la suite de l'engagement désignation à titre temporaire dans une fonction de direction à l'école 17. Vous vous souvenez en avait, on en avait déjà parlé, et je préfère que ceci soit traité à Wilo, parce qu'on parle de personnes. Monsieur, on vous voulais intervenir là-dessus. Le dix. Parfait! Je continue et je passe la parole à mon collègue: les chemins de la mobilité. Monsieur oui, sur le point dix, la convention entre l'agence parking brussels et la commune en matière de réalisation des missions de gestion et d'exploitation des équipements de stationnement vélo de longue durée, voirie et hors voir. Monsieur oui!

Merci, madame la présidente, il s'agit principalement d'une convention entre parking Bruxelles et la commune pour la gestion des boxes vélo. Comme vous le savez, la gestion de ces boxes vélo suscite, je dirais, provoque, beaucoup de demandes, exigent beaucoup de maintenance et d'entretien puisqu'il ya beaucoup de, malheureusement, beaucoup de dégâts à ce niveau ci. Et le fait de confier ces box vélo parking Bruxelles va pouvoir permettre à la commune de, je dirais, de se décharger de cette responsabilité et des coûts supplémentaires. De toute. De toute manière, la gestion, quand au mode d'attribution c'est parking Bruxelles qui le fait. Et pour éviter des coûts supplémentaires en termes de gestion, puisqu'on ne vont pas, évidemment, les ressources suffisantes pour pour le faire, il était important pour la commune de celle de mettre en place une convention qui permet cela. Madame, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur le cheval et monsieur chou melou, allez y! Merci! Cette a priori une formalité pour officialiser le fait que parking Bruxelles puisse assurer la mission d'entretien surtout aussi pour se mettre en conformité. Certains boxes, comme vous dites, c'est un mauvais état. Mais je vais, évidemment, ça concerne pas forcément ce point, mais vu qu'on en parle, je voulais évidemment juste poser une question. Il y a quand même, comme vous dites aussi, il y a beaucoup, beaucoup de demandes qui viennent des citoyens à la fois, qui passent, qu'ils habitent dans des logements étroits, parce qu'ils n'ont pas forcément de lieux de stockage, et, en même

temps, ils ont choisi aussi de pouvoir se déplacer aussi avec une autre moyen de locomotion qu'une voiture. Et en même temps, ce dernier temps, il y a eu, il y a quand même un fléau de vol de vélo. Évidemment, c'est le fait de pouvoir laisser dans un espace public de longue durée. Ça apprend, ça, ça met des risques. Évidemment, moi, je voudrais juste savoir: est-ce que, en tant que commune de malek, il y a, est-ce que vous avez fait des demandes de boxe vélo sur voirie, pas avarie, mais sur voirie, qui a été faite en complémentaire cette dernier temps? Merci, monsieur Ben sali.

Je vous remercie d'Un point de vue mobilité, c'est clair que beaucoup de questions sont posées de manière systématique et là, en l'occurrence j'avais deux questions, à savoir comment la responsabilité légale était le gérée.

Ce qu'il est possible de faire le moins de bruit possible, s'il vous plaît les, les, les différents brouilles. Je pense important de respecter la parole qui a été donnée aux conseillers communaux. Je vous prierais de cesser toute discussion en aparté vous plaît, merci. Allez.

Sur ainsi, monsieur le président, pour pour cette remise à l'ordre comme je le disais, l'importance de la mobilité, qu'Elle soit piétonne, que ce soit en vélo ou en véhicule, de manière systématique et très souvent questionné et, en l'occurrence avait quelques petites questions sur le sujet. Comment la responsabilité légale était gérer lorsque la propriété des équipements de stationnement vélo est transférée à parking parking Bruxelles suite aux réparations? Cette convention ne risque t elle pas de créer une confusion quand t'as qui est responsable en-cas de défaut ou de problèmes ultérieurs liés à ces équipements? Le souci de la responsabilité et de la clarté, je pense qu'elle est extrêmement importante pour les citoyens et surtout, qu'on ne se mette pas à porte-à-faux en porte-à-faux. Ensuite, quels mécanismes sont mis en place pour assurer que le parking Bruxelles respecte les normes de qualité, de sécurité dans l'entretien et les réparations des équipements de stationnement vélo? Qui sera chargé de surveiller ces standards et comment la commune peut elle intervenir en-cas de de de non-conformité? Merci.

Merci mener biens.

Chanter solo fraction bio pour New box de parade comment au four parking brussels. Ok, dit me parle Warda niveau box com selon.

Monsieur les chemins.

Merci, c'est le président. Tout d'abord par rapport à la question de cul, pas plus tard que, il faut savoir que toute nouvelle demande à un coût, c'est un coût supplémentaire. Nous avons fait une demande toute toute récente, la semaine dernière, pour deux-deux emplacements standard et deux emplacements cargo, avec, évidemment, pour les emplacements vélo, avec une demande particulière, la gratuité. Je siège en tant qu'administrateur et nous avons la possibilité, justement, de faire appel à parking Bruxelles avec évidemment des conditions en, en voirie, en voirie. On les avait obtenu, savoir qu'évidemment tout emplacement conditionner la suppression de ce stationnement. C'est nous qui déterminons bien évidemment les emplacements en fonction des demandes de citoyens: parking, rue. Pour y répondre à monsieur Ben sala, on a confié, évidemment, toute la politique boxe, vélo est au mains de parking Bruxelles depuis un certain temps. Ici, c'est une convention, justement pour appréhender toute la question de responsabilité, autre cas de vandalisme, puisque nous constatons beaucoup de vandalisme. Et de cette convention va pouvoir justement palier ces questions là, puisque déjà la responsabilité, on va partir de Bruxelles, puisqu'ils ont la main par rapport à cet élément moment là, chose qui était

pas exact il y a quelques années, mais aujourd'hui, c'est le cas. Nous allons répondre favorablement pour voir un peu quels sont les emplacements, parce qu'ils ont également leur, je dirais, puisque c'est eux qui, finalement, viendraient le placer. On a une cartographie pour les deux, c'est le standard. Ça a été accepté sans aucun problème. On est en train de réfléchir par rapport au cargo qu'évidemment demandent beaucoup plus de places de stationnement et les emplacements souhaité. C'est déjà assez compliqué. En-soi, on essaye de voir si on ne peut pas déplacer la chose pour sayer de ne pas pénaliser en termes de stationnement. Il y a des demandes récentes, toute fraîche et particularité, on a la gratuité et nous mettre la pression, on accorde la gratuité, mais si, évidemment, on procède à l'emplacement sur, sur voirie. Pour le mécanisme, je vous ai répondu: monsieur Ben sala, c'est parce brun qui est l'entière responsabilité à la fois de l'emplacement de la gestion et la responsabilité juridique. En-cas de défaillance, vandalisme et autres. Nous sommes simplement un acteur mettant à disposition un territoire. Il y a valmat, vous créer du une date version dite: c'est ok, mettre une part de six, une ouverture dans un ouvrir comme solitu vin.

C'est cela. Je vous aime bien quand vous me donnez les réponses claires, c'était parfait. Mais je voudrais juste demander. Vous dites que, cette fois ci, vous avez demandé avec de la gratuité. Si mes souvenirs sont bons, c'est normalement, ça coûte 1 soixantaine d'euros je crois, par an. C'est ça pour les utilisateurs. Et cette fois ci, pour ces quatre emplacements, ou au moins les deux emplacements standard, vous avez demandé le gratuité. Comment vous allez gérer ces demandes pour donner à des personnes de manière gratuite? Quelles sont les conditions? Si ça, je ne connaissais pas la réponse.

Soit, je parlais de la gratuité. Quand l'emplacement et l'achat du box en lui même, il faut savoir, il faut savoir, il faut savoir qu'il ya une liste d'attente conséquente, c'est en fonction du périmètre, en fonction des demandes des citoyens, ceux qui se sont inscrits parce qu'il ya un site, un site web de parking Bruxelles, invitant les habitants s'inscrire une liste est constituée en fonction, évidemment, des demandes et d'ordre de priorité. Les clés et les abonnements sont donnés, mais les abonnements sont évidemment pas gratuits.

Dernier mot, c'est que si je vous ai posé aussi cette question là, en demandant quelles sont les demandes étaient faites sur voirie, parce que oui, il y a moyen d'obtenir en suppression en mettant en soit quelques places de parking. Effectivement, je sais qu'on peut mettre des boxes vélo et des boxes cargo gratuitement via Bruxelles monte. Merci.

On a le choix, bien évidemment, soit évidemment l'installation l'aménagement de boxe sur les trottoirs, en tenant compte, évidemment, d'Un certain nombre de critères, mais ça, évidemment, son coûteux et ça demande autre chose. Mais ici, la volonté de la ministre en question, c'est justement de pouvoir remplacer gratuitement, sur, sur, sur les voiries qui, évidemment, pénalise davantage les habitants en termes de stationnement et autre. C'est pas si facile que cela. C'est un équilibre à avoir.

Est-ce qu'on peut avoir l'unanimité pour ce point là? Ok, merci. On passe au point onze, qui est le règlement communal par pourtant, tarification des frais d'intervention des services communaux, qui est une matière que je gère, puisque c'est les affaires juridiques qui ont élaboré ce règlement, avec, bien sûr, le fonctionnaire de prévention, et cet index qui concerne les frais d'intervention des services de la commune, qui énoncent les conditions dans lesquelles la commune peut facturer des interventions liées à la sécurité publique, à l'environnement à l'entretien des espaces publics, et ils précisent les tarifs pour les diverses inter interventions, les modalités de paiement ainsi que la responsabilité des coûts pour les parties concernées. Si on pouvait résumer en

quelques mots ce règlement, il s'agit d'Un règlement qui vise à établir des normes claires pour la récupération des frais associés aux interventions des services communaux, tout en attribuant la responsabilité des coûts à ceux qui sont à l'origine des situations nécessitant ces interventions. Tant que le règlement, presque le règlement, ou en tout cas les les frais, n'avaient pas été modifié depuis 2004, il y a des frais qui ont, bien sûr, qui ont augmenté, qui ont été réfléchi pour qu'ils soient pas plus important que ceux dans d'autres communes. Il y a toute une analyse comparative qui a été faite et il y avait aussi des frais, qui sont des frais qui sont apparus, parce que nous sommes presque, nous sommes 20 ans plus tard, et il y a des choses qui changent. Mais c'est une analyse qui a été faite, une analyse fouille pour faire quelque chose pour établir ce règlement qui va éviter à la population molenbeekois de payer des, des des choses qui sont faites par des contrats contre venants et les faire payer à ces personnes là. Monsieur, embauche, allez y!

Merci, monsieur le président, le point a été votée au conseil de police également. Personnellement, j'ai aucun problème par rapport par rapport à ça. J'ai quand même quelques questions par rapport aux modalités d'exécution de la chose. On parle d'affichage par exemple, c'est un exemple très prix aux arts, mais qui est très, comment dire, sur lesquels on peut voir convenablement les choses. Quand vous avez des affiches qui sont placés, je suppose qu'on parle des affiches sauvages, qu'on ne parle pas des affiches que les gens pourraient mettre, comme celles des, par exemple, que nous mettrons aux fenêtres. Dans ce cadre. Là, théoriquement, sur les affiches, vous avez un responsable qui doit être indiqué. On peut éventuellement le retrouver, mais parfois, sur ces affiches là, vous n'en avez pas. Si vous prenez les petites cartes de visite qui sont mises dans les voitures pour les vendre, des voitures que vous trouvez sur les trottoirs, et fais un numéro de téléphone, c'est très bien, ce numéro de téléphone, au bout de 24 heures, il est zap et c'est très difficile de retrouver la personne qui est à l'origine de cette distribution. Ma question, c'est qu'est-ce que vous mettez en place pour accompagner cette pollution, pour pouvoir attraper les personnes qui sont en en délinquance par rapport à, par rapport à ce genre de choses? Je reviens également parce que c'est là que je voulais intervenir sur le point précédent, mais quand j'ai entendu votre explication, je me suis dit que non, le mieux que je mette ça ici. Vous avez également le ramassage des vélos et des trois qui sont stationnées en dehors des stationnements qui, théoriquement, aujourd'hui, ont été légalisés, ou aurait dû être légalisés, parce qu'on en trouve encore relativement fréquemment sur la commune, dans l'eau de chez-nous, par exemple. Il y en a encore régulièrement. Et comment est-ce que vous allez, est-ce que vous allez facturer ces ce ramassage là comme des immondes ou d'une autre façon? Parce qu'à la limite, le tarif à payer est beaucoup plus intéressant pour nous que que celui qui est prévu normalement? Merci de vos réponses.

Manière battent.

Je vous donne un cout des actes dans compte article potence, rage, aider tombe Domingo, disait notre notre premier record de devant un parcours word, un Eric, super Marc de vrac, c'est super marc de materner dans strate la faire ostende power et dire bon de pop et flandre contre le policier opswork s'est dit non, on pose berberian bay word concerter enfant ok, molenbeek exide stake sont travailler des avantages. Voilà nivel bottin molenbek résidence boring par total ait un states. Quand au prénom organisateur, Toi d'Arvor entour le cristal Worden pour de le doc vandales faire dans mon labo over de staps de fise online opte donc prenont operator de free flore flot en system. Ben, Toi, Prato d'Arvor Cost avec un sto bien, vous zones ort ola obstacle.

Dans vos ouvrages, manière de bloc.

Si je comprends bien, c'est le règlement dont on a discuté lors de l'émotion sur le nettoyage des encombrants. Je voudrais poser un amendement très concrètement sur la partie a intervention du service de la propreté publique: 5 cents euros par mètre cube entamé. Dans les autres cas, Anderlecht va jusqu'à si j'ai bien compris, 1000 € pour les déchets de construction. Excusez moi, j'ai oui, excusez moi, c'est oui, ok, très bien. Et finalement, la deuxième discussion qu'on a eue dans le cadre de la motion, c'était la récidive Anderlecht. Il y a un paragraphe, et je pense que je vais juste Chequer. Ils ont rajouté un paragraphe: paragraphe de CDI: en-cas de récidive dans les 36 mois qui suivent la date de la dernière consultation beta visés dans le point et puis sont doublés. Je propose très concrètement de d'utiliser la même formulation qui existe dans dans le, dans le règlement d'anderlecht. Je voudrais appuyer, ou plutôt revenir, sur la même problématique des autocollants, mais plutôt avec une réoccupation inverse, je pense, et il y a une procédure de la commune pour des montants gigantesque. Je pense que c'est 50 ou 100 € pour des autocollants. Je trouve tout à fait correct que la commune doit nettoyer ces autocollants. Par contre, il charge l'éditeur responsable qui, normalement, la loi me rend responsable, l'éditeur de ce qui est écrit dessus et pas sur l'endroit ou école. Je trouve que c'est important, parce que, sinon, ça permettrait aussi de s'attaquer ou de coller des amendes ou les devance, à des gens qui ne sont pas responsables pour l'accolade même. Je trouve que c'est important comme réflexion. Je voudrais avoir votre avis sur cette interprétation là.

Élec buding trouvera ok. Monsieur Jean, il faut commencer. Allez y.

Oui, ce règlement là est un règlement qui tente de régler une matière. Il est certes, certes, il n'aura pas une équipe supplémentaire par rapport à ça, mais il y a, il y a ici des des délits qui ne sont pas, qui sont, qui restent impunis depuis quelques, depuis pas mal de temps, ou qui sont insuffisamment punis. Et ici, c'est c'est le moment de régler ça et de mettre tous les montants, de permettre aux équipes qui constatent, en agrandit certains, de leur permettre de mettre une part à ça. L'autre élément, c'est que c'est pas le seul, c'est pas le seul règlement, qui qui régissent ces matières, puisque vous avez aussi le service des incivilités et aussi les sacs, qui traitent aussi de toutes ces matières là, par exemple pour le pour l'exemple signé cité de de monsieur banens concernant les manifestations, ou bien les activités, lorsque le service des incivilités, qui passe aussi pour le nettoyage des différentes manifestations et activités, constate qu'il ya des problèmes ou qu'il ya des délits, elle, elle travaille, elle agit pour, pour faire en sorte que les contre venants reçoivent les amendes. Ce n'est pas simplement ce règlement là, mais il y a d'autres vous savez qu'il ya aussi les sacs, aussi les incivilités qui travaillent dessus. En ce qui concerne, monsieur de bloc, vous voulez me rappeler c'est quoi votre amendement? Parce que j'ai j'ai pas très bien compris.

Je l'ai envoyé, je viens de l'envoyer à la secrétaire communale. Dans le règlement d'anderlecht, il y a un paragraphe deux qui parlent de la récidive et qui dit: dans une récidive, dans les 36 mois, les montants cité, vous avez les, les catégories 205, 100 € seront doublés. Évidemment, il faut changer et adapter la référence spécifique pour les articles qui correspondent dans autre règlement et pas le règlement des articles de règlement d'anderlecht. Mais j'ai envoyé la formule pour être concret.

Moi, je voudrais encore ajouter quelques éléments par rapport au sujet. En ce qui concerne les trotinettes, il s'agit de facturer aux sociétés, en ce qui concerne les caméras des magasins sur la rue. Monsieur banens, la règle en matière de vie privée les empêche en théorie d'avoir un filmage en lieu public. Pardon, j'ai mal compris ce que vous avez dit, Eric. Je pensais que vous parliez des caméras. Ok, d'accord mais ça, vous avez vu, c'est dedans. Oui, évidemment, la mande, rapporté, comme pour les trotinettes, à la société et maîtrise tout à fait interprétation sur les autocollants.

Monsieur de bloc, je pense que c'est important. Je comprends ce que vous dites. Vous avez l'impression qu'il ne faut pas limiter la liberté d'Expression je comprends votre préoccupation. Maintenant, je veux vous dire que l'éditeur responsable est responsable, pas uniquement du nu. Pour que l'éditeur responsable se décharge de ce qui peut être fait, de ce qu'il produit, il faut qu'il note une phrase, qui est une phrase bien connue, comme quoi il est, la personne qui le reçoit, responsable de ce qui va en être fait. Et c'est la seule manière, en réalité, d'aborder cette question. Sinon, c'est bien l'éditeur responsable qui est préjugé, avoir collé ou préjugé, avoir donné à quelqu'un qui a mal collé et, logiquement, il est censé contrôler qu'il donne à des personnes qui ne vont pas mal coller. Par contre, je comprends votre, votre, votre question. Je n'ai pas vraiment de solution par rapport à ça, parce que vous voyez, par exemple, récemment, on a eu une campagne dans toutes les communes de Bruxelles, celles dont vous avez parlé, ou trek, a décidé d'être ultra répressif. Moi, on m'a soumis cette proposition. J'ai dit: non, on laisse tomber. Les gens qui ont fait ça, c'est un petit collectif, il n'y a pas un sou et ça n'a pas de sens. Ils font une action qui a plutôt une portée symbolique. Et on en est resté là. Mais je n'ai pas une réelle solution par rapport à cette problématique, parce qu'on ne peut pas non plus considérer que celui qui distribue l'autocollant il le distribue en voulant qu'il soit à grande-échelle sur le, sur les biens publics. On ne peut pas non plus considérer l'inverse si vous me comprenez, on peut imaginer aussi que c'est son but, c'est qui qui le donne en 150 exemplaires à une dizaine de personnes pour le mettre le plus possible dans l'espace public? Vous voyez, et c'est une question qui est assez compliquée à trancher. Je pense que la manière dont ça se passe aujourd'hui, c'est-à-dire de d'expliquer sur le taclant même qui n'est pas destiné à être mis sur le bien public, d'une manière ou d'une autre, et ça peut être éventuellement sur le verseau de le to Cola qu'on peut, on peut le démontrer. Après ce n'est pas moi qui ai mis, j'avais bien prévu que ça ne devait pas terminer sur du bien public. Ça, ça a un sens, mais il faut imaginer quand même que c'est une salissures. C'est un problème que le service public doit ensuite prendre en charge et c'est la raison pour laquelle c'est dans ce règlement. Je voulais ajouter encore autre chose, c'est que je vous remercie d'avoir examiné avec soin le règlement, parce que vous avez tous raison. Ils parlent de tout ce que vous avez dit. Maintenant. Je veux juste rappeler le propos principal de ce règlement. Propos principal de ce règlement, c'est bien la lutte contre les dépôts clandestin. Et aujourd'hui, on a un service des incivilités, on a un service Propreté, qui sont largement confrontée à cette tâche pénible d'aller chercher et de devoir prioriser les endroits où ils vont trouver ou pas les fauteurs de trouble par rapport au dépôt clandestin. Et aujourd'hui, on se retrouve dans des situations aberrantes ou certains vont préférer déposer et être sujet à monte parce que la Monde est trop basse, même si c'est on sait très bien qu'il sait, que de faire venir une société ici, on va pouvoir aider grandement nos services à avoir une efficacité beaucoup plus grande et un choix de priorité beaucoup plus évident par rapport à la recherche de ceux qui pratiquent le dépôt clandestin. Et ça, je vous dis: je vous remercie beaucoup, parce que vous avez raison. Tout le reste est aussi dedans. Mais c'est c'est vraiment ça qui va être le plus mis en œuvre, le plus grand changement et le plus source de meilleure efficacité de la puissance publique sur le territoire, c'est la porter sur les dépôts clandestin. En ce qui concerne la récidive, oui, tu veux ajouter: vas y, vas y!

Juste, par rapport à la récidive, la question avait déjà été posée, elle a été soumise à analyse juridique. Nous ne sommes pas dans un règlement répressif, mais nous sommes dans un règlement concernant la récupération de dommage causé par des personnes. Dans dans ce cadre là, nous ne pouvons pas parler, ou en tout cas rajouter votre amendement. Par contre, au niveau des sacs, cette cette matière là, est traité et fonctionnaire sanctionnateur, la possibilité justement, de de pouvoir analyser les montants mettre par rapport à une récidive éventuelle, et c'est c'est laisser à son

appréciation. Mais dans ce règlement là qu'il ya une récupération de dommages, nous ne pouvons pas aller vers un amendement, pouvons pas aller vers parler de récidive.

J'ajouterai toujours sur ce thème, que c'est le propos du point suivant, le point douze de notre ordre du jour. Vous avez vu que ça s'appelle modification technique. Dans les modifications techniques, il y a une modification qui n'est pas à proprement parler technique, qui est le montant maximum. Le montant maximum pour les sacs devient 5 cents euros et je pense que, chez-nous, c'est typiquement dans les cadres récidives qu'on aura à faire à ce montant là. Ok, dernier mot au conseiller, et puis je vous invite à voter: monsieur en bouche d'abord et monsieur de bloc ensuite, monsieur en. Bah, allez y, monsieur de bloc, allez y.

Justement, ça peut être une question un peu globale, mais dans le règlement d'anderlecht, on a choisi pour un règlement taxe et pas exclusivement redevance. Les formations dans le règlement d'anderlecht sont exactement ou presque la même que celle de Molenbeek, sauf que ça s'appelle Tax, et la conséquence est qu'il ya une récidive possible. Et le BAC a suivi la logique de redevance. On a eu un débat, la fois passée au conseil communal, sur justement, est-ce que c'est une redevance ou est-ce que c'est une taxe? C'est un choix qui est opéré, justement de ne pas suivre la logique taxe qui permet, justement, qui permet qu'on doit pas exactement être selon les coûts réels de de ce cas, ça coûte à la commune et je j'ai l'impression que je préfère celui d'anderlecht et la logique taxe qu'au redevance, qui permet, quelque part, de se protéger plus contre une attaque éventuelle ou un litige sur la redevance. Oui, mais est-ce que c'était redevance, coût réel? Est-ce qu'elle n'a pas exagéré? Est-ce que elle est juste? Je pense que la commune se prête à des problèmes de litiges possibles.

Bien, je vais peut être répondre à cette dernière question en vous disant mon scepticisme par rapport à vos analyses, tout simplement parce que c'est vous, monsieur canu, ce qui fait de la musique. Non, si vous commentez la musique, donc je me dis que c'est vous qui émettez la musique. Pardonnez moi bien, je suis contente que ce ne soit pas vous qui mettez la musique et que vous ne fassiez que la commenté. Je vous remercie pour le commentaire sur la musique. Monsieur nous, ce que je voulais dire, c'est que, en regardant ce qui est produit ici par notre service juridique, le fonctionnaire de prévention travailler le premier avec les services de propreté pour que ce soit adapté à notre situation. Derrière, le service juridique, a revu, et c'est lui qui est présent aujourd'hui, le règlement. Moi, je pense qu'à Priori, ce sont des services compétents et on va s'engager avec leur expertise. Mais je voudrais surtout vous dire que je viens de faire le calcul. Hors déchets de construction qui sont affreusement chers, et c'est bien légitime. On commence quand même très, très facilement par une amende pour un dépôt clandestin qui était aux alentours de 950 €. Vous regardez, vous faites la somme: 5 cents euros pour le le premier made cub. Après, on a éventuellement le début du deuxième. Ça dépend. C'est vite fait. Vous avez le nettoyage du trottoir, vous avez éventuellement une Salut sur cause, un véhicule, vous êtes déjà après, il euro. Et ça veut dire quoi? Ça veut dire que, sincèrement, le citoyen qui fait du dépôt clandestin, qui est surpris, il va te sur repris une fois, il a pas envie d'être il ne va pas avoir envie d'être surpris deux fois. Moi, je pense quand même que c'est un règlement qui change la donne de manière radicale par rapport à ce qu'on avait jusqu'ici où la Monde était maximale à 3 cents euro et où, en plus, je pense qu'on allait aller vers des formules aussi, qui était beaucoup plus longue en termes administratifs. Je crois qu'ici moi, j'ai j'ai plutôt envie de m'engager de manière très nette au côté de mes collègues avec ce nouveau règlement et je vous en propose une évaluation: dans un an, à mon avis, on va avoir quand même des rentrées grâce à ça et aussi, je veux le dire, merci à nos services qui travaillent déjà de manière remarquable sur cette matière, et je pense qu'ici ils vont avoir un outil pour avoir aussi un regain de vitalité et de et de motivation au travail, parce que le travail,

pour l'instant aujourd'hui, il est souvent malheureusement, mis en échec ou pas suffisamment suivi des faits. Ici, on a quand même de quoi en sorte qu'il soit réellement suivi d'effet ça va, je pense, vraiment permettre à ce personnel d'être d'être très, très, très motivé au travail dans les mois qui viennent. Et ça, c'est aussi quelque chose qu'on peut souhaiter pour notre personnel. Est-ce que je peux proposer qu'on avance? Est-ce qu'il ya des gens qui souhaitent le vote ou est-ce qu'on peut avoir l'unanimité sur ce règlement?

D'accord.

On peut avoir l'unanimité sur ce règlement. Je voudrais vraiment à nouveau féliciter et remercier à la fois le service juridique, sous la tutelle de monsieur janin, mais aussi notre fonctionnaire de prévention, monsieur ni, qui est dans la salle et qui a produit le le texte qui a été ensuite remodelé. Merci, monsieur ni. Voilà, on va ensuite vers un autre point préparé par le service des affaires juridiques. Il s'agit des modifications au règlement général de police. Franchement, c'est vraiment essentiellement technique. Par exemple, médiation locale devient médiation, sac, père mère, etc devient chaque titulaire de l'autorité parentale. Il y a d'autres modifications sémantique de type retrait devient approbation. Et la véritable modification, j'en ai parlé il y a un instant, c'est dans le paragraphe de: plutôt qu'un montant maximal disponible pour le fonctionnaire sanctionnateur dans la liste de Sex sanction à 350 €, l'amende maximale devient 5 cents euros. Et ça, c'est vraiment ce qui change fondamentalement dans cette adaptation qu'on fait, qui nada, tatin, on doit faire au regard des lois qui nous sont supérieures et qui vous est proposé ici pour appro approbation, puisque ces modifications des cool de la loi du onze décembre 2023 entre en vigueur le huit janvier 2024 et qui avait modifié la loi du 24 juin 2013, première loi relative aux sanctions administratives communales du vrak mener van combe, medir van cohen Berk. D'où ma.

Du cocon, je ne sais pas si j'ai bien compris, mais vous dites que c'est simplement une application, que pourquoi c'est mis au vote? J'ai pas compris que si c'est automatique, parce que si c'est mis au vote, nous, on vote compte, parce qu'on est déjà compte. Le principe des des sacs. La commune est à la fois juge et partie et on peut y avoir une tendance à augmenter les sacs au fur et à mesure que les finances communales se trouvent dans le rouge. Et surtout, on veut aussi, pour l'efficacité plutôt vers des peines réparatrices, des amendes sacs pour toutes sortes de petits délits, avec le montant exactement même pour tout le. Ça peut mettre certaines personnes en difficulté et d'autres pas. On trouve ça pas un bon système et on est contre.

Je vous remercie. Je répondrai Volontiers à votre question. Elle est importante: mener banens!

Il y a Sorbonne. On va descendre par artifice Werken et de me faire tester. En outre, Brock me donne comme Kansas parle au bord de poste ou niveau compte.

Bien, monsieur van cohen Berk, eh bien, sommes nous obligés de voter ceci: oui, pourquoi? Ce qui se passe en 2013 au niveau fédéral, c'est que la possibilité est ouverte aux communes d'utiliser des sanctions administratives communales. Pourquoi, en 2013, le législateur fédéral créer ça? En 2013, le législateur fédéral crée ce dispositif des sanctions administratif, communal? Parce qu'on constate l'engorgement des tribunaux, parce qu'on constate que certaines matières ne doivent pas. Finalement, on considère finalement que certaines matières ne devraient pas passer devant le tribunal et vu l'engorgement et vu la qualité de ces matières, on se dit qu'on va les donner à gérer à un niveau plus proche du citoyen, où la commune peut décider d'appliquer ou pas le cadre général. Oui, on pourrait décider de ne pas

appliquer ce cadre. Là où je dis que ce sont des mois fiction techniques, ce sont des modifications techniques au cadre de sanction communale qu'on a déjà prise. On a déjà eu ce débat il y a maintenant un certain temps et ici, dans la commune, on pratique les sanctions administratives communales. Et ces modifications en ça, sont techniques. Maintenant, ils seraient tout à fait logique, puisque vous dites: ma formation politique ne soutient pas l'installation des sanctions administratives communales qui, je le répète, sont là pour permettre aux communes de lutter mieux contre toute une série de petites sensibilité qui, si on ne s'emparait pas de ce dispositif des sanctions administratives communales, ne serait absolument pas puni. C'est-à-dire le parquet et la justice sont dans un état et dans un encombrement tel que jamais. Rien de ce que nous punitions en santo administratif communal, comme les dépôts clandestin, par exemple, c'est le meilleur exemple. Jamais rien ne serait puni. C'est c'est là où on en est et c'est pour ça que, effectivement, dans la commune, aujourd'hui, moi, je propose, je vais pas dire comme une lettre à la poste, mais de manière assez naturelle, qu'on s'adapte aux modifications de la loi. Mais c'est votre choix et le choix de votre formation. Ne de ne pas utiliser ce dispositif ne donne toujours pas le soutenir. Imaginons que vous soyez en majorité ici et que vous ne souhaitiez pas d'utiliser les sanctions administratives communales. Et bien, concrètement, ça signifierait que aucun des poc Lan destin ne serait poursuivi, aucune voiture sur l'autre rotor, aucune voiture sur la piste cyclable ne serait poursuivi. Et grand bien vous fasse. Mais je pense que c'est pas la majorité des molenbeek qui vont souhaiter un monde comme celui là. Ça, c'est la place, effectivement, de ce règlement. Vous avez raison. Merci pour votre question. Est-ce que je peux avoir un tableau de vote? S'il vous plaît, est-ce que tous les membres ont pris part au vote? 30 membres présents, 26, huit, trois noms, une abstention, et ces modifications sont adoptées. Merci à tous. On va sur le point suivant. C'est un point pour lequel je vais demander à ma collègue, madame Raïs, de s'exprimer il s'agit d'Un projet du département infrastructuré: développement urbain, l'occupation temporaire dédiée à la mission locale belgium kitchen, solidarité et pas-à-pas pour la rue pers pendant trois nonante-sept, madame Ric.

Merci, les bâtiments situés au 23, 27 rue perce, actuellement pris propriété de la région de Bruxelles-Capitale, sont au cœur d'un processus de transition vers la commune. En attendant la session du droit réel à notre commune ou bénéficions d'Un droit d'occupation précaires. Grâce à une convention établie avec la région de Bruxelles-Capitale, la commune souhaite que le bien soit occupé et utiliser afin de faciliter des activités d'association développant des actions à destination non exclusive des habitants du quartier. Cette occupation, tente jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, permettra également de ne pas laisser un espace à l'abandon et de réduire au maximum les actes de vandalisme. Une procédure d'appel à candidature a été mise en place, permettant à différentes associations et personne de présenter leur projet d'utilisation et d'occupation à les de cette procédure, trois associations ont été sélectionnés, considérant notamment les possibilités de coopération et de Con complémentarité, pardon, de leur activité. L'action façon on devrait prendre fin en février 2027. Il s'agit ici clairement de la mission locale Bruxelles icon et pas Apa. Par conséquent, je vous demande d'approuver la convention d'occupation entre la commune de molenbeek et les associations mentionnées.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il ya des questions, madame Eva?

Oui, madame le président, j'ai plus de voix. Je voulais vous demander si il y a moyen de calculer le coût pour la commune de toutes les occupations temporaires ou.

Non des associations, mais pas seulement le coût de de de ce.

L'occupation mais je sais pas, de le chauffage, l'électricité etc, de manière à avoir une vue un peu oui, c'est c'est une grosse question, un peu globale, de.

Non, mais c'est surtout que le principe, c'est que c'est eux qui peut.

Qui paye d'une occupation topo, elle qui. Le principe, c'est que c'est les occupants qui payent, qui prennent en charge. C'est le genre de temps.

Et, on va, vous avez encore une question.

On en a plusieurs d'occupation temporaire.

On disait que ça, ici, sont des associations qu'on connaît bien. Mais est-ce qu'il ya des critères d'évaluation des associations? Est-ce qu'il ya des enquêtes et des suivis qui sont?

On fait, parce que j'imagine qu'il ya quand même un investissement de la part de la commune, rien du tout.

Merci, l'échevine va vous répondre, monsieur Ben sala.

Je vous remercie. Je voulais juste poser une petite question concernant l'aspect régulier de ce type de convention qui qui s'établit d'année en année, et d'imaginer un cadre perrin qui pourrait éventuellement pas lier à toute toute ta de question de manière systématique et chaque année, et que ce soit aussi ici, au conseil communal ou dans les rues de molenbeek. Je vous remercie.

J'ai pas du tout compris ta question. J'ai pas du tout compris ta question rachid, on n'entend pas du tout.

Et Toi un peu plus, oui.

Vous m'entendez oui, je faisais réveiller, excusez moi, ma question, c'était dans quelle mesure cette convention et elle tout transparaisse? Transparence vers la pertinent des maintenances, de la maintenance. Moi, je suis aussi un peu fatiguée. Ma question était: concernant ce type de convention de manière systématique qui sont déposées au conseil communal, sur sur cet aspect là principalement. Est-ce que les organismes avec qui vous faites les conventions de manière systématique sur ce type de, sur ce type de terrain là, peuvent être évaluer d'une manière pérenne, d'une telle manière à ce qu'on puisse déterminer par la suite si on devrait resigner chaque année ce type de convention? Je sais pas si vous compris.

C'est c'est pas, c'est pas des conventions systématiques, c'est à chaque fois des partenaires différents, vu qu'on on lance des appels à candidature. Donc, je ne comprends pas trop ta question. Tu veux évaluer le système d'occupation temporaire? C'est ça. Mais ce sera une évaluation serre du fonctionnement de l'occupation temporaire, mais pas des partenaires, je veux dire, vu que c'est c'est pas systématiquement les mêmes partenaires qui concluent avec nous une occupation temporaire, mais le fonctionnement, oui, ça.

Pardon, ça peut être.

Également des mêmes partenaires, ça peut.

Également.

Les mêmes partenaires, mais pas systématiquement, mais pour d'autres projets similaires, mais il y a toujours un appel à candidature et souvent, c'est d'autres partenaires candidats. J'ai envie de dire: c'est parfois pas des partenaires, c'est des candidats, mais je, je, je comprends ta question sur l'évaluation du fonctionnement de l'occupation temporaire, piste à étudier. Merci. Rachid. Et pour madame Eva, je vous invite à introduire une question écrite. Madame, si vous voulez des détails plus accru à ce niveau là, merci.

Merci, est-ce que je peux avoir une unanimité sur ce point? Ok, merci beaucoup. On va au point suivant, toujours à la, à la ddu. Cette fois, c'est un point plus technique. Je ne pense pas qu'on aura besoin d'expliquer grand chose. Je vous propose de poser vos questions. Le point quatorze: unanimité. Monsieur Bouffe, kesh, allez y.

Non, non, j'avais juste merci. J'avais juste une petite intervention concernant les les marchés publics. Merci, salia, pour pour tes points. J'aimerais sensibiliser notre commune à ce qu'on appelle les clauses sociales. Dans le cahier des charges. J'avais écrit une question écrite là-dessus. Une clause sociale, c'est une possibilité pour le pouvoir adjudicateur, la commune, de demander aux opérateurs de, par exemple, engager nos jeunes à travers une formation, un stage ou même un emploi. Qu'on sait que beaucoup de nos jeunes ont des difficultés pour trouver du travail, et j'aimerais que ce soit régulier. La commune m'avait informé des différents marchés publics. Ça se fait peut être pas tout le temps, mais ici, quand il s'agit des contrats de quartier, on parle de beaucoup d'argent des millions €, et je pense que c'est une possibilité supplémentaire pour permettre à nos jeunes de s'insérer sur le marché du travail. C'était juste cela que je voulais dire. Merci.

Merci beaucoup. Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce point? Je vous remercie. Ensuite, on a à nouveau une occupation temporaire. Cette fois, c'est que de l'industrie septante-cinq. et et on vous propose simplement de prolonger ce qu'on avait déjà avec un des partenaires de Dac, c'est oui, on miles. Il faut savoir que, sinon, ce sera vide, squatté ici. Ça permet d'éviter le vandalisme et le squat. Est-ce que je peux avoir votre aval? Unanimité? Merci à tous. Ensuite, par contre, je vais passer la parole à salia. Salia.

L'accord de coopération beliris, dans son chapitre cinq, revitalisation des quartiers: prévoir la reconversion de deux entrepôts dans le cadre du contrat de quartier durable petite scène à Molenbeek. Il s'agit de l'opération petite scène, le labo de langues jeu et travail, qui prévoit la reconversion d'un entrepôt pour accueillir un équipement d'intérêt collectif, le projet cirque, l'opération un ces quatre du contrat de quartier petite saine, la rice recyclerie, pardon, prévoit la reconversion et l'extension d'Un entre envie d'Installer des, des ateliers, des bureaux projets cyclo. Le protocole qui fait l'objet de cette délibération fixe les modalités de coopération entre les différentes parties. Beliris, la région de Bruxelles-Capitale et la commune. Beliris finance les deux projets à hauteur de ça: 320 0€ je rappelle que la Vgc, la France et la France n'importe quoi, la flandre intervienne pour un menton d'Un million 250 0€. Il s'agit d'Un projet 100 % subsidé. Le chantier commencera en 2025, qui sait, la France un jour.

Merci salia, est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce projet? Merci à tous. Ensuite, on est sur une nouvelle occupation temporaire. C'est l'ancienne crèche reine fabiola, avenue Gen du Bruce. Nonante, on vous propose, suite à un appel à la candidature, la candidature de Paypal. Madame Chine, vous voulez rajouter un mot non, c'est ok. Très bien. Mener de bloc.

Dans la marche de de ce point, c'est surtout le site. Je pense que les est-ce qu'il ya encore des gens qui habitent dans cet immeuble? Non, mais au-dessus, parce que j'ai l'impression que ça fait trois années que les gens vivent avec des, des bâches. Je voudrais juste me renseigner. Oui, oui, il y avait cette affaire de balcons. Ça fait trois années que les gens vivent avec des bâches. Ils ont jamais vu la couleur du ciel depuis trois années, un ciel vert, bleu comme ça.

Votre question l'a comprise. En avez vous une autre? Ok, merci. Est-ce que quelqu'un d'autre a une question? Bien, il s'agit effectivement d'un très grand bâtiment dont nous ne possédons que de de biens, c'est-à-dire la crèche en bas à droite, si vous regardez le bâtiment, et le deuxième étage, si je me trompe pas, deuxième ou troisième, je crois que c'est le deuxième, un plateau. Et pour le reste, effectivement, c'est une copropriété qui vit des travaux compliqués, lourd, long, mais c'est une copropriété. Ici, on parle bien uniquement d'une occupation temporaire dans les locaux de la crèche au rez-de-chaussée, à droite, rez-de-chaussée et cave. C'est ça. Est-ce que je peux emporter l'unanimité sur ce projet? Je vous remercie beaucoup. Ensuite, on a deux-points parfaitement techniques. Je vous propose qu'on les voit ensemble: le dix-huit et et le 19. Je ne pense pas qu'ils appellent de questions des conseillers, mais je vous écoute. Est-ce que je peux avoir l'unanimité pour les deux? Merci à tous. Ensuite, on va au point 20. Il s'agit d'une propriété communale que nous avons mis en location suite à un appel pour un bail d'occupation commerciale. On vous propose l'installation d'Un restaurant tail chaussée de gand 163. Est-ce que vous avez des questions? Mener de bloc.

Vu que j'ai pas de d'historique sur cet endroit, mais le montant qui est fixé comme loyer à 1711, est-ce que c'est le même ou est-ce qu'il a été indexé comparé aux années précédentes?

Monsieur canons.

Oui, merci la présidente. Je me réjouis que, enfin, un commerce n'est pas laissé libre de location. J'ai les mêmes interrogations que mon collègue que j'ai vendu sur la transparent ans dans le cadre de l'octroi de cette surface commerciale à ce candidat. Je me rappelle à l'époque nous avons une plateforme composée du service des classes moyennes, de ce qui s'appelait anciennement atrium et vice de propriété communale, qui se basait sur un dossier circonstanciel, avec un plan financier et toute une série de documents qui était demandé, et qui respectait aussi un ordre de d'arriver comme candidat locataire pour les propriétés communales. Je m'inquiète énormément parce que, autant, je me réjouis, sauf les remarques que je viens de faire, que celui ci a été loué. Nous avons d'autres surfaces commerciales, d'autres appartements d'ailleurs qui sont loués, soit des années après à vie locatif, soit qui, aujourd'hui, ne sont pas loués du tout, ce qui fait perdre notre commune de santé des centaines de milliers d'euros si je dois vous énumérer la liste exhaustive de tous les locaux qui sont non loué depuis de très longues années, je pense ici à l'ancienne banque afab qui se trouve, qui se trouvait juste avant la place des des étangs noirs. Jousse de gants! Il paye encore une location pour le distributeur automatique, mais la location des bureaux n'a pas été reprise par qui que ce soit. On a l'impression que c'est laissé à l'abandon je sais que les chevins des classes moyennes a signé une convention d'occupation il y a trois ans avec un montant de 15 € par mois, mais qui n'a jamais été mis en œuvre. Ce sont des pertes en matière de recettes pour notre commune. Je pense au restaurant de la piscine de molenbeek, qui est laissée à l'abandon depuis plus de trois ans. Je voulais s'imaginer à 2005, cents ou 30€ de loyer par mois ce que ça représente comme perte pour la commune. Je pense à la buvette du simple Berg, qui n'est plus loué depuis des années. C'est un manque à gagner pour la commune.

Je peux ainsi, cher collègue, vous faire la longue litanie de la liste des appartements qui sont laissés libre après que les locataires les ont quittés. C'est énormément d'argent perdu pour notre collectivité. Moi, je tire la sonnette d'alarme viendra un moment où des comptes devraient, devront être rendus. Si n'importe lequel d'entre vous ici devaient gérer ces moyens familiaux, comment on gère la commune, nous serions en faillite personnelle. Aujourd'hui, la commune va mal financièrement parce qu'il ya un problème de gouvernance et un problème de gestion. Et ma question, c'est qu'est-ce qu'on fait pour remédier à cette gestion catastrophique et est-ce qu'on respecte les règles de transparence en matière? Donc, trois des surfaces commerciales qui sont mises à disposition, c'est-à-dire le premier servi, le premier arrivé, s'ils ont un projet qui tient la route, doivent être évidemment les premiers à pouvoir bénéficier de ces surfaces commerciales. Et qui évalue la pertinence des projets qui sont pris en considération, entre autres celui qui nous est proposé aujourd'hui au sein du conseil communal? Merci pour vos réponses.

Merci, monsieur elon boche.

Oui, merci. Madame la présidente, je voudrais rebondir sur ce que vient de dire mon collègue pour simplement rappeler qu'il va être annoncé que, pour ce conseil ici, nous aurions la présentation du budget, ou nous aurions pu avoir la possibilité de voir à ce moment là quels étaient tous les problèmes financiers qui se trouvaient pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune. Et je constate que n'est pas encore à l'occasion de ce conseil ici. J'espère que sera au suivant, même si j'ai des doutes, que vous arriviez à le faire et que vous soyez d'ailleurs capable de nous une date exacte par rapport à cela et de déjà fixer, par exemple, la section réunie nous le présenter.

Merci pour toutes vos questions, madame ris.

Je vais rebondir sur ce que monsieur nous vient de dire concernant les différents sites qui seraient, à ce stade, encore vide. Il faut savoir que pour les sites, notamment le restaurant au sein de la piscine, l'unam est en-cours de sélection d'un candidat. Il y a des visites qui sont effectuées. Nous avons mandaté une agence immobilière pour la sélection des candidats, immo Balkans, idem pour le cibler, idem pour les autres sites. Concernant la procédure de sélection des candidats, notamment le candidat qui est question aujourd'hui, il faut savoir qu'il ya un jury qui est composé et mandaté: questionner les candidats et à évaluer les candidatures de chaque candidat. Ce juré, composé de l'échevin mani pour ce cas, si moi même et des personnes de mon administration, nous sommes plusieurs personnes autour de la table à juger les candidatures et il y a eu un appel, un appel à candidature qui a été lancé en tout transparent et selon les règles d'application à ce niveau là, je n'ai pas à me sentir coupable de quoi que ce soit, vu que j'ai respecté toutes les règles, et au niveau du vide locatif, en tout cas au niveau des locaux commerciaux, il faut savoir que c'est en-cours et nous demandons pas lancer des appels à ce niveau là pour pouvoir trouver des occupants digne de ce nom. Si, monsieur Jean, il va se greffer, pour les questions qui ont été adressées, vous de complété ou pas. Mais, je crois que j'ai été assez complète à ce niveau là. Merci.

Moi, je veux, je veux juste quand même ajouter une chose et que je serai très heureuse de rejoindre, monsieur nous, à l'inauguration de ce restaurant. Il allez y, monsieur le nous!

Merci, madame.

Attendez, monsieur le, ca nous, parce qu'il ya encore une question, ont répondu et les chevins viennent s'en apercevoir. Elle va répondre.

Pardon, monsieur de bloc, oui, le loyer est indexé.

Allez y, monsieur le nous, merci. Madame la présidente, je retiens votre invitation à venir inaugurer le restaurant. Il n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde. En plus, j'aime bien le tail, ça va, ça tombe bien, je vois l'utile à l'agréable madame Michelin, en musique, en plus, c'est une musique tail, c'est encore mieux, parce que ça a douce en encore mieux les meurs. Ce que je voudrais dire. Madame lichens, c'est pas vous que que que je cible à travers mes questions qui, parfois, évidemment, peuvent déranger certains. Mais je pense que ce vide locatif, c'est bien votre arrivée. Je peux vous dire que, pour certains endroits, ça dure de plus de cinq ans. Il n'y a aucune collectivité dans le Monde, je pense, qui va accepter qu'on ait un bien qui peut faire rentrer des moyens financiers à la collectivité, qui reste vite après autant d'années il y a un véritable problème de gestion de nos propriétés. Premier élément, deuxième élément, vous avez parlé de la plateforme ou de cette structure qui est mise en place pour évaluer les projets, la pertinence des projets. Vous avez parlé de la présence des chemins, dont vous même, je trouve que ça pose un véritable problème dans toutes les communes. Vous avez parlé des chemins des classes moyennes, qui a déjà des frais, la chronique dans d'autres dossiers. Je pense que jamais dans le passé, les membres du collège étant, ayant été moi même du développement économique, les chemins ne participent pas. Ce sont les techniciens, on doit faire confiance en train stration qui sont censés, d'une manière objective, sur base de grille d'évaluation objective, désigner les personnes qui sont les mieux à même, qui ont un projet économiquement viable, qui peuvent occuper le le, le projet ici mon. Mon intervention. Évidemment, elle vise à créer une quelconque polémique, mais simplement pointe du doigt un fonctionnement. Nous sommes aujourd'hui en avril 2024. Nous n'avons toujours pas de budget. La situation financière est catastrophique et cette nime preuve de mauvaise gestion montre pour la raison pour laquelle nous sommes en situation financière catastrophique. Merci pour votre écoute.

Merci, monsieur le cas, nous, je pense pouvoir conclure en disant que vous êtes le curé orange de ce conseil communal. Comme ça, on finit dans la gastronomie taille! Merci beaucoup pour votre créativité. Est-ce que je peux avoir néanmoins une unanimité sur ce point? Parce qu'on va tous être à l'inauguration j'en suis sûre. Une abstention de monsieur la nous, une abstention de monsieur le boh, vous ne seriez pas là au restaurant. C'est bien dommage. Je le regrette déjà. On m'annonce que le point 21 doit encore être revu et sera présente au prochain conseil. Et ensuite, j'ai l'occasion de vous proposer l'octroi de trois subsides pour des projets ponctuels en valorisation de l'image de Molenbeek. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques? C'est pour information, monsieur van maris.

Oui, ça avait une question, un peu d'information vous voulez voir un peu quels c'étaient les critères qui sont d'application pour l'obtention des subsides en faveur de ce type de projet.

Merci pour votre question. Bien, pour l'obtention de ce type de projet, évidemment, il faut que ça rentre dans le cadre du subsidie. C'est image et valorisation de la commune. C'est quelque chose qui peut aller vers l'extérieur rayonner, faire rayonner notre commune. En l'occurrence ce sont tous des projets qui vont faire en sorte que notre commune une meilleure renommée. Vous savez que c'est un travail important pour moi aujourd'hui, depuis que que j'ai été élue, et je pense que c'était le cas également de Françoise. Cependant, elle était à ce poste. C'est important pour

Molenbeek de pouvoir dorer ou redorer son image. Ça, c'est évidemment un critère important. Après, je dirais que le plus important, c'est de déposer un projet, un projet convaincant. Il se fait qu'ici les trois ont été dans cette capacité et ceci vous est proposé. Tous les projets ne sont pas toujours convainquants. Parfois, en rencontrant et en interrogeant, c'est pas très clair. Le bénéfique pour la commune n'est pas, n'est pas, n'est pas évident. C'est ce que je peux vous répondre à ce stade. Ensuite, on entre dans l'émotion la première motion met une motion déposée par monsieur de bloc, relative à la transparence des ASBL, par communal. Je vous en prie, monsieur.

La transparence, c'est c'est important pour le citoyen, pour le bon fonctionnement de nos services. Il y a une ordonnance qui existe, qui de 2017, qui dit que toutes les BL para communal et les institutions publiques sont obligés de publier un rapport de transparence. Qu'est-ce qui doivent mettre dans ce rapport de transparence? Les rémunération des administrateurs, les avantages éventuels, par exemple les voyages, mais aussi les marchés publics? Conclut? Vous comprenez l'importance de cela. C'était d'ailleurs je pense, une ordonnance qui a été prise suite au scandale dans certaines ice b à l'époque mais pour les marchés publics, c'est important. On se rappelle en décembre que, par exemple, le logement molenbeekois a du licencié un responsable suite à un conflit d'intérêts d'une conclusion d'Un marché public. Pourquoi, évidemment, le marché public sont censés d'aider le public, de gérer les moyens publics qui sont payés par le contribuable d'une façon efficace et transparente. Et si le logement molenbeekois aurait publié son rapport de transparence avec ce marché public, peut être certains membres du personnel ou des des des gens intéressés auraient pu déjà signaler certains problèmes. J'ai cherché sur le site des bl par communale et le bois le rapport de transparence. Si je dois donner des codes, comme à l'école c'était un sur dix sur toute la ligne, aucune aucune. Que j'ai cherché, publier sur son site ce rapport de transparence. J'ai interpellé le responsable de mou, qui était davi, que c'était pas une obligation légale pour mof, parce qu'on payait pas les rémunérations aux administrateurs, et j'ai j'ai j'ai soumis la question à la tutelle. La tutelle a répondu, d'ailleurs m'a répondu répondu: move, non, mauvais, bien obligatoire, obligé par la loi de publier ce rapport de transparence. J'ai ensuite vérifié le site du logement dans le bois. Encore une fois, rien. J'ai interpellé le logement ou le bois qui m'ont répondu qu'ils publient ce rapport sur la banque des carrefours, des entreprises. J'ai j'ai chipoté, j'ai cherché. Je peux vous dire que le citoyen qui va chercher tous ces documents là, il est vraiment douée, est vraiment motivé. Mais la ministre, je pense, la mission de la secrétaire, dans une question parlementaire, dit très clairement: il y a une circulaire qui dit que les sisp, les logements sociaux, sont obligés de publier, se rapproche sur leur site. Je peux vous fournir les documents. La motion ici rappelle un peu le cadre légal, les constats que je fais au niveau des des rapports de transparence, pas très transparent, au niveau de la publicité. Et le premier article, je dis: c'est même pas un décide, c'est un rappelle, parce qu'il ya plein de conseillers communaux qui siègent dans ces organismes et peut être ça doit même pas faire partie officiellement une motion, mais c'est un petit rappel nécessaire. Je pense que ces organismes, ces par communales, ces institutions publiques, sont censées de publier sur leur site les ce rapport de transparence. Ce qui est important et qu'à mon avis, on devait vraiment adopter ici, c'est qu'au lieu que le citoyen doit se taper les arcanes de cinq, six, sept, huit sites différents, je propose dans cette motion que, comme ça existe d'ailleurs pour une série de commune, que la commune, sur son site, il y a déjà un volet transparence, ou la commune publie son rapport de transparence comme il faut, comme d'ailleurs le CPS le fait. Mais sur ce volet, on pourrait le prendre: les rapports de transparence des belle par la communal et du logement de mais, c'est-à-dire les organismes qui dépendent de la commune. C'est du, c'est presque rien, comme comme travail. Extra. J'ai interpellé la secrétaire communale pour vraiment demander si ça, ça nécessitait beaucoup de travail. Elle m'a répondu: si c'est pas la commune de chercher, de courir derrière le document des

ASBL, ce sera pas un sur je travaille et on peut mentionner sur le site communal: le document n'a pas été et on n'a pas encore été envoyé ou nous est pas parvenu, par exemple. Mais je pense que c'est important que le citoyen, on est un endroit d'une façon simple, efficace, accès à tout, c'est donner simple, tout de pointe et avec relativement peu d'efforts je pense qu'on pourrait rendre accessible aux citoyens des infos, des informations importantes. J'ai j'ai vraiment chercher les ce bel, sauf peut être, qui a publié ce rapport sur la banque for. J'ai cherché sur la banque les rapports de transparence éventuelle d'une je pense, six ou sept autres par communal. J'ai trouvé le rapport annuel, sauf les volets de rapport de transparence. On peut même pas dire que ces ASBL, aujourd'hui, juste soumettre à la loi, à l'obligation légale de publier ces rapports quelque part, c'est pas sur leur site et j'ai vérifié, ce n'est pas non plus sur la banque des entreprises.

Monsieur bouffera kesh!

Merci, madame la présidente, merci de dire qu'il ya un pour ton intervention. C'est un sujet important qui s'inscrit dans le champ de la bonne gouvernance et, singulièrement, de la transparence. Je t'avoue que je suis étonné que tu viennes avec cette question ici, au conseil communal, que vous avez des mandataires dans les ASBL que tu as cité, notamment le logement molenbeekois. Mouve. Au niveau de la transparence, moi, j'ai retrouvé les données dans la ban Carrefour des entreprises, à la fois pour nous et le logement molenbek. Pour ce qui est de mouve, on publie le rapport. Le rapport 2022 a été publié sur le nouveau site de la commune. C'est le rapport principalement d'activité effectivement, tu fais appel à un arsenal juridique qui existe. Je ne comprends pas pourquoi tu déposes une motion. Pour moi, ça doit faire l'objet principalement d'une interpellation, car ici, on n'est pas dans la, on est plutôt dans l'application d'une ordonnance. Tu fais, tu rappelles une ordonnance et pas la création d'Un nouveau dispositif ou autre. Je pense qu'on doit pas se substituer à la loi, il faut la respecter tout court. Et et puis, moi, ce qui me dérange profondément dans ce que tu proposes, c'est que je pense qu'il faut garder l'esprit de la motion et ne pas proposer, à tort et à travers, des choses qui pourraient affaiblir la portée d'une émotion. On a été constructif à plusieurs reprises, notamment sur la question du riche anti discrimination ou par rapport à des motion, l'émotion d'ordre symbolique, notamment quand on a dû défendre la Palestine, l'Ukraine ou d'autres massacre dans le monde. Et moi, je suis un peu embêté par par ce que tu proposes. Merci.

Merci, monsieur elon bouche.

Oui, merci. Madame la présidente, je voudrais simplement rappeler qu'il existe dans la nouvelle loi comédienne également, une obligation de la part de des administrateurs qui sont présents dans les intercommunales bruxelloises de nous faire un rapport au conseil communal annuellement. Ça ne se fait pas non plus. Ça a déjà été rappelé à différents entreprises, également déjà dans la législature précédente. Mais visiblement, le collège ne fait pas le nécessaire que pour obtenir ces rapports et les faire présenter par les conseillers communaux qui sont présents dans ces, dans ces intercommunales, de venir faire ce rapport au conseil communal. Dont acte.

Merci, monsieur elon boch, monsieur milice.

Merci, madame la présidente, oui, j'entends bien cette demande de transparence, mais il est quand même très difficile, aux yeux de la commune, d'aller imposer auprès des sbl de publier et de transmettre ces rapports manu Militari. Après, c'est vrai que la commune pourrait peut être faire un lien hypertexte vers le rapport publié sur leur site. Mais de là à demander à ce que la commune les publie les uns derrière les autres et d'abord les obtiennent, c'est la première chose à voir. Je pense que chaque ASBL est

tenu de publier son rapport et sur son site et éventuellement sur la banque Carrefour, comme l'on fait effectivement le fait mov. Mais c'est c'est assez compliqué de demander encore cette charge en plus vers la commune. Qu'il va de soi que chaque ASBL a cette obligation et, comme nous dites très bien, peut être Michel ici présent, que les administrateurs pourraient effectivement reprendre ce rôle, de rendre leur rapport devant le conseil communal. Merci.

Merci, monsieur solo.

Je veux pas trop rentrer dans le détail. J'avoue que moi, j'ai pas été vérifié tous les rapports dans la banque de CAF national, mais mais c'est juste que je me souviens, en 2018, quand on avait lu la déclaration politique générale de la majorité ici, c'était une des priorités, c'était vraiment augmenter la transparence. Maintenant, j'entends bien, c'est compliqué, il faut faire des liens, c'est trop demander. Mais je pense que la transparence, à partir du moment qu'on veut l'obtenir il faut que ce soit pour que les informations soient rendues le plus facilement accessible à des citoyens. Oui, ça, ça prendra du temps. Si, à partir du moment la transparence est une priorité, je pense que, en tout cas, les rappels ou la motion de dire: je pense qu'on peut le soutenir. Si la transparence est une priorité au sein au sein de la commune, je soutiens tout ta motion dire.

Merci à tous. Monsieur de bloc, vous avez déjà pris la parole. Non, on va, on va répondre maintenant. Oui, je pense que le collège voudrait répondre. C'est monsieur Jean qui commence.

Oui, en ce qui concerne cette transparence par rapport aux, aux ASBL para communal, il y a un travail qui est fait, parce qu'il ya aussi la l'ordonnance du cinq juillet 2018, qui a été modifié et qui est d'application depuis 2023, et il y a un travail qui est en train d'être fait par les services juridiques et les différents services de la commune pour, justement, mettre à jour toutes les données qu'il est nécessaire de réclamer ASBL. Encore une fois, c'est une difficulté, bien sûr, de réclamer ou en tout cas de récolter tous ces documents, mais il est aussi très important de mettre à jour toutes les informations que que les BL doivent fournir à la commune pour les bl communale, notamment avec la liste qui est sur le site de la région. Et, parallèlement, la région a également un contrôle qu'elle opère par rapport aux associations, aux ASBL para communale, avec des demandes claires qui sont faites pour tout ce qui concerne les marchés publics. Nous ne sommes pas seuls pour, concernant cette cette nécessité de réclamer les documents nécessaires pour ces, la région aussi opère des contrôles, je veux dire, il y a aussi l'assurance que tout ce qui concerne les ASBL ne sont sont assurés par les divers organismes. Nous ne sommes, je pense, plus dans le cas de ce qui a déclenché tout, toutes ces modifications là, mais je pense que le travail qui est mené actuellement va donner des résultats qui, qui peuvent pas, dont on ne peut pas aujourd'hui donner la date exacte de publication. Mais je pense qu'assez rapidement, nous allons avoir tous les documents en ligne, tous les documents qui sont nécessaires, qui sont compris dans les diverses ordonnances.

Moi, je souhaiterais aussi répondre. Je trouve que le texte de l'interpellation ou de la motion, appelons le comme on veut, témoigne d'une suspicion maximale vis-à-vis des responsables politiques. C'est le fait d'une famille politique qui n'a jamais pris ses responsabilités. Peut être les prendre un jour, mais aujourd'hui, c'est quelque chose qui est assez déconnecté de la vie réelle. Pourquoi moi, en tant que mandataire, je dois remplir des cades? Demanda à n'en plus finir. J'ai des fardes, efforts de cada! Se demande chez-moi cades de mandat que je dois remplir dans le cadre de telle loi pour la cour des comptes, pour mon parti, pour la commune. Et vous vous prêcher la transparence? Et vous parlez comme ça d'Un rapport de transparence, de quoi on

parle? On parle de savoir combien chacun gagne, mais c'est déjà disponible, c'est déjà disponible à la commune, c'est disponible pour chacun d'entre nous et pour tous les mandataires qui sont dans les ASBL dont on parle. C'est disponible en ligne, sur le site, ici, il s'agirait de finalement essayer de pouvoir comparer ce que chacun de nous a déclaré avec ce que chacun des ASBL, chacune des aurait déclaré, et de pouvoir être sûr qu'on peut rentrer non seulement par le biais des ASBL, mais aussi par le biais des personnes. Ok, franchement, c'est très noble, mais vous vous en faites une priorité. Moi, je vais vous dire quelles sont mes priorités. Ma priorité, c'est le logement. Ma priorité, c'est c'est la propreté. Ma priorité, c'est l'éducation bien sûr, si j'avais beaucoup de moyens, j'aimerais augmenter la transparence. Vous me dites: pas de problème! La secrétaire communale a dit que, de toute façon, s'il s'agissait juste de collecter, c'était facile. S'il s'agissait juste de collecter. Mais vous savez ce que c'est s'il s'agissait juste de collecter, c'est courir après là-bas, courir après là-bas, courir après là-bas, rénover le site de celui là, être sûr que vous êtes à jour sur le, le script bazar, machin, truc de celui là. Dites: s'il s'agissait juste de collecter. Écoutez, franchement, suspicion maximale, usine à gaz. Vous voulez que tout soit priorité. Ça, c'est logique, c'est l'opposition tout doit être prioritaire et en même temps, il faut faire un budget. Le problème, c'est que nous, on travaille sur la réalité. La réalité, c'est que nous, on n'a pas de fonctionnaires pour mettre à ça. Si moi, je vais maintenant au secrétaire, au secrétariat communal, et je dis à l'équipe de madame van de pute, vous savez quoi, hier, on a voté que vous auriez dû travailler en plus. Est-ce que vous allez être plus nombreux pour le faire? Non! Est-ce que vous allez gagner plus? Non! Est-ce que c'est utile? Écoutez, d'après le ptb et écolos, c'est très utile. Je vous le dis, je vous le dis. Je ne pense vraiment pas qu'aujourd'hui ce soit une priorité et je crois que si c'est pour donner du travail à un fonctionnaire, en essayant d'aller absolument chercher partout ce qui existe déjà par ailleurs, simplement, effectivement, à certains moments, il faut chercher et, comme l'a très bien dit le chef de groupe du parti socialiste bouffe, et je le remercie, que vous êtes une famille politique et vous, je vais dire le Ptb comme écolo, vous êtes des familles politiques qui avaient des représentants dans ces ASBL et vous pouvez tirer une solen sont d'alarmes dans ces ASBL et vous pouvez écrire à la tutelle en disant: écoutez, mon ne respecte pas la loi. Vous pouvez faire tout ça, vous pouvez vous adresser un ca et vous pouvez tirer la sente en tutelle. Pourquoi est-ce que la commune devrait payer quelqu'un en plus pour faire ce travail? Là? Franchement, je suis désolée, je peux pas vous suivre, je veux pas demander ça aux équipes et je pense que c'est de l'usine à gaz. Et je pense que c'est bien joli de dire un rapport transparent. Il faut faut savoir de quoi on parle. On parle de données qui sont déjà accessibles simplement par un autre billet, c'est celui de chacun d'entre nous, chacun des mandataires. Vous pouvez savoir, dès que vous voyez président du logement molenbeekois, vous voyez redouan Saad. Avant vous voyez Mohamed DAF, vous tapez sur cumule ou sur le site de la commune, le nom de cette personne et vous savez exactement c'est qu'il a comme avantage et comme rémunération. Si vous, vous voulez passer votre temps à récupérer des informations de partout et vérifier, et là, je dis: vous êtes dans une suspicion maximale, vous êtes en train de de vous substituer à la loi, exactement comme l'a dit monsieur que Jane. Je pense que je suis désolée, je peux pas vous suivre, c'est pas une priorité, monsieur de bloc.

J'y ai presque cru. Il y a une question très simple: qu'il ya une obligation de transparence. Je pense que, dans, dans l'introduction et dans l'émotion je parle des marchés publics, parce que, de rémunération, ils sont déjà disponibles. C'est pour ça que je fais pas une priorité. De ça. Je parle des marchés publics, de bien, des, des des sous publics. Vous dites: elles sont déjà disponibles. Évidemment, vous créez un écran de fumée sur la rémunération, parce que vous voulez pas, apparemment, vous concentrer sur ce qui n'existait pas, c'est-à-dire des listes transparente et publié sur les marchés publics. Vous avez parlé dix minutes, vous n'avez pas pété un mot sur

l'obligation légale de publier ce marché public. Pas un mot! Moi, j'étais plutôt étonné qu'une simple motion qui dit, qui souligne un souci, qu'il ya des ASBL para communal, qui publie pas que le logement mobi ne publie pas, je me dis: ils vont dire: je vous dire que t'as été attentif, mais non, mais non, on attaque, on attaque le messenger. Je trouve que ça va vraiment pas. La question est-ce que demande d'appliquer la loi maintenant équivaut à suspicion? C'est franchement fort, café, fort, café, désolé, désolé, je demande l'application de la loi et je demande au drame, aux catastrophes une petite facilité pour le citoyen. Que les rapports qui n'existent pas et qui sont d'ailleurs la responsabilité pas du admis, de l'administrateur soi du président, où sont où la personne déléguée par le conseil d'administration écran de fumée, tout le monde sur le même pied d'égalité il y a des responsables clairs.

Vous avez fini votre temps de parole.

Il y a des responsabilités claires. J'aimerais bien savoir les documents en ligne de monsieur Jai. Ils seront publiés ou parce que vous, vous vous autorisez.

Et, s'il vous plaît.

J'aimerais bien savoir où ils seront publiés.

Bien écoutez, après tout ceci, puisque nous avons, vous maintenez une motion. Malgré nos arguments, je propose une interruption de séance. Pourquoi on puisse se concerter et examiner ce que nous allons faire? S'il vous plaît, caméra, on voudrait une interruption de séance. On réouvre sur la question dernier tour de débat. On a une demande de prise de parole de monsieur Bouffe à cache. Allez y!

Merci, madame la présidente, on a un amendement à apporter au texte déposé partir de bloc. C'était un amendement proposé par la majorité psr vore open vld. Avant de citer l'amendement je voulais juste préciser à monsieur de bloc: l'ensemble des marchés publics sont publiés sur le site de la BCE, les marchés publics relatifs au logement. Molenbek. Par rapport à l'amendement nous proposons en considérant: nous faisons un rappel à l'ordonnance du quatorze décembre 2017 conjointe à la région de Bruxelles-Capitale et à la commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avant avantage des mandataires public bruxellois. Nous reprenons l'article sept, paragraphe un. J'enverrai les informations à la secrétaire communale. Nous reprenons également l'article deux, paragraphe un, et et nous supprimons le reste et on garde. On décide l'article un modifié, qui est le suivant: nous demandons de rappeler aux ASBL communale et para communal l'obligation légale de publier ces éléments précisés par la loi, l'amendement qui est proposé par la majorité. Merci.

Merci, monsieur de bloc, et puis on va passer au vote. Allez y!

Encore une fois, le conseiller qui a ouvert les débats, qui a ouvert les débats en disant qu'il faut pas vider une motion de son sens, vient de vider une motion de son sens, c'est-à-dire la motion est devenu un rappel de la loi. Merci. Monsieur brake pourra avoir porte la parole pour cette majorité audacieuse au niveau de la transparence, le progrès, franchement de plus en plus transparent, vers un futur radiant et transparent. Évidemment, la seule chose qui était nouveau et qui était un petit plus, ça a publié ces rapports de transparence sur le site communal, et votre amendement écrase cela. Je comprends pas, je comprends pas. J'ai toujours pas compris comment ça se fait que vous passez comme un petit détail: une ordonnance de 2017, après six années, n'est toujours pas appliqué par les ceb para communal molenbeekois. Et oui, le logement

molenbeekois publie sur la base Caro, mais la circulaire dit: il faut le publier sur son site. Je vous ai dit ça dans le débat, juste avant. Toutes ces choses là vous parle.

C'est comme ça n'existe pas, comme ça n'a pas été dit.

Franchement, cette majorité ne veut pas faciliter la transparence et la vie a un citoyen qui veut s'informer j'ai entendu: va chercher à la banque Carrefour, va chercher même. Pourquoi pas peut être? Il y a un site qui centralise tous les marchés publics du Royaume. Je sais que ça existe, mais va aller chercher là-bas, faire une formation de juristes, de comptable, et vous auriez peut être une idée de la transparence de la commune. Moi, je propose que la proposition du ptb est beaucoup plus simple. Je maintiens l'émotion on reprend le huit document qui devrait exister dans les ce bel et le logement, qui devrait, selon le Loir, publier sur leur site. On demande de les inviter à nous.

Si, monsieur le bloc, retomber sur votre est terminé et je propose qu'on passe au vote. Merci beaucoup. On va d'abord voter sur l'amendement comme il se doit et puis on votera sur la motion. Votre sur l'amendement s'il vous plaît, je comprends plus rien. Écoutez! En tout cas, je constate qu'il ya une majorité de oui pour l'amendement et 20 membres ont voté oui. Trois membres ont voté non et six membres se sont abstenu. Monsieur le cas non: justification d'abstention.

On contrôle.

Ils ont un vrai problème avec la transparence. Je vous rappelle qu'en début de séance, nous avons eu une question d'actualité où j'ai interrogé un échevin qui a été pointée du doigt dans un dossier qui a été blanchi. Mais j'ai rappelé la nécessité de transparence chez, président du parti socialiste de Molenbeek, vous qui venait de défendre l'indéfendable en essayant de balayer d'un revers de la main l'ordonnance de 2017. La proposition qui est faite aujourd'hui, elle vise pas demander aux responsables des BL d'introduire les rapports d'activité elle demande d'appliquer la loi.

Monsieur canaux, s'il vous plaît, je vous propose de rester dans le cadre, répliquer la justification. Je veux arriver si vous si le temps, parce que là vous relancez dent fiction temps.

Relancer le débat, vous dire ça?

Lance le débat.

Respectez moi comme s'il vous plaît maintenant, président, comme présidente. Je vous respecte, mais laisser les conseillers communaux s'exprimer je pense que le sujet est grave.

Monsieur nous rappelle à l'ordre et je vais vous retirer la parole. Si vous vous écarter du sujet, c'est votre justification de.

Attention, rien ne justifie mon attention parce que vous refusez la transparente. C'est une honte. Cette commune est miné par des problèmes de gouvernance et aujourd'hui, nous avons la possibilité de voter un texte dans lequel nous disons, gestionnaire d'ASBL pour certaines qui défrayer la chronique, de respecter la loi de l'ordonnance de 2017. Et qu'est-ce que nous avons aujourd'hui? Une majorité qui refuse de pouvoir appliquer cette loi.

L'ordre ça, ce n'est pas de raison importants.

Pension, madame le professeur, madame vous, des trous partout! Doit aller voir un psychologue, je crois, parce que ça devient relativement grave. Je vous dis simplement.

C'est de nouveau stop, ça! Vous avez trois.

Les communes, j'avais traité vos collègues de fou tout à l'heure demande que ce soit très insulte! J'ai insulté les conseils communaux. Je retire la faire voir.

Merci, je souhaite que soit mentionné que je l'ai rappelé à l'ordre deux fois, qu'ensuite effectivement, il m'a conseillé d'aller voir un psychologue parce que je suis président de séance et que je l'avais rappelé à l'ordre et ensuite, de quoi j'ai dû lui retirer la parole. Merci de le noter dans le pv. La parole est à monsieur de bloc.

Je voudrais justifier mon abstention par ma consternation complète du choix de cette majorité pour deux choses. Un, de la méthode: il y a un article deux et et l'amendement n'est pas, on supprime l'article deux. C'est pas ça du tout. Vous vous remplacez comme toujours les amendements et vous enlevez un débat clair aux conseillers. La seule chose qu'un conseiller de l'opposition peut faire, c'est-à-dire de faire une proposition, et qu'il ya un vote et que cette proposition peut être rejetée, même ça, vous l'enlever et puis, finalement, je m'abstiens parce que c'est je trouve, que ça, un cirque, vraiment un cirque. Comment on peut contourner, comment on peut même attaquer pendant l'interruption on me traite de fou, la présidente me traite de fou. Je n'accepte pas ça, je, je n'accepte pas cela.

Suis témoin.

Quelque chose qui est quelque chose qui devrait, qui va-tout à fait dans la logique de ce qui est obligation légale, on demande un certain renforcement, on tourne autour du pot, on attaque, on insinué franchement le débat en dessous de tout. Et pour montrer que le Ptb constructif, je veux faire le boulot pour vous, je veux faire le boulot pour vous chaque année, je veux faire en sorte que le rapport transparence de tous ces ce bel et de mon le logement, les citoyens, pourrait le trouver sur le site du ptb. Si vous refusez que ce site soit le site de moub, comme ça devrait être dans cette proposition, vous pouvez le trouver sur le site du ptb, au moins, c'est clair, qui facilite la transparence ici.

Le débat est clos. Merci beaucoup. On a maintenant a voté sur l'émotion telle qu'a mandé. Pardon, monsieur en bouche, excusez moi, votre mention n'apparaissait plus. Allez y.

Moi, je justifie ma abstention par quelque chose de simple. C'est devenu un sport national. À chaque fois qu'il ya une notion qui est présenté, la majorité ou un groupe décide de changer l'idée de l'émotion je crois que quand on a une motion qui est présentée au conseil communal, il est important que cette émotion puisse aller. Face à un vote tel qu'Elle a été présentée, c'est pour ou c'est contre. Mais il faut accepter que ce genre de choses se passe et il ne faut pas systématiquement changer la nature de l'émotion quand vous la mettez au vote. Si vous voulez faire ça, sortez une deuxième motion et voter les deux, mais éviter de faire toujours cette modification de texte, parce que ça n'amène à rien et ça ne fait que créer des problèmes, aussi de la frustration auprès des personnes, d'abord qui présente la motion, mais également auprès des personnes qui nous regardent et qui se disent: de quoi est-ce qu'ils discutent? Finalement, c'est quand même toujours la même chose. Ils changent tout

et ils ont envie de faire comme ils ont envie de faire. C'est pas comme ça que je dois se faire. Merci.

S'il vous plaît, monsieur some, ou vous vous êtes aussi abstenu, vous voulez aussi justifier votre abstention. S'il vous plaît, rester dans le cadre d'une justification d'abstention merci beaucoup. Allez y.

Je ne comprends pas pourquoi cette demande, entre guillemets, de transparence, ça prend autant de place, parce qu'au final, si ces rapports existent, il y a ici. La seule demande était simplement que ces rapports là soient le plus facilement accessible aux citoyens. Moi, j'entends ça le fait de de faire autant de débats. Je trouve que, comme si ces rapports n'existera plus, ou bien on voudra que ce soit le plus difficilement accessible. Franchement, je pense qu'on c'est c'est c'est c'est une des bases de la transparence: accessibilité à l'information et je comprends bien que dans la demande de dire: par contre, je ne suis pas d'accord que par forcément, que ça doit être disponible que sur le site d'Un Parti politique, mais mais je pense que la commune pourrait faciliter accès à l'information pour ces citoyens qui le cherche. À part ça, je ne vois pas quel est d'autres débats, vraiment.

Monsieur Ben sala, vous vous étiez abstenu. Ok, si c'est la justification d'abstention allez y!

Je vous remercie. Madame la présidente, peu comme mes collègues, l'Art et la manière de pouvoir dénaturer une motion et pour moi cette problématique. Durant toute cette législature, on a, on a eu ce type de problème de manière répétitif. Et ma deuxième raison, c'est le message donné au citoyen. Je me dis que si je suivais cette cette séance chez-moi ou que si j'étais je faisais en partie du public, je ne comprendrais pas qu'une majorité refuse de mettre en-avant cette transparence. Merci.

J'appelle au vote pour votre sur la motion. S'il vous plaît, tel qu'a mandé, monsieur bouffera, etc. Vous pouvez relire la motion à monde, s'il vous plaît.

Le texte amendé le suivant: au niveau des considérants. Nous reprenons le premier considérant qui rappelle la loi, c'est-à-dire l'ordonnance du quatorze décembre 2017 conjointe à la région de Bruxelles-Capitale et la commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires public bruxellois. Ainsi, l'article sept, paragraphe un, les trois-points et aussi l'article deux, paragraphes un, les des sites sont les suivants: l'article un est modifié est remplacé par le suivant, l'article deux est supprimé. L'article un, c'est nous demandons de rappeler aux ASBL communale et para communal l'obligation légale de publier ces éléments précisés par la loi.

Un vote. Il y a 29 membres présents. 29 membres ont pris part au vote, 28, neuf abstentions. Merci. Monsieur canon souhaite justifier son abstention.

Dès que j'ai la parole, on va isse de le faire calmement, sans agressivité, sans insulte, sans éclate voix. On va essayer de vous dire que, malheureusement, nous, en tant que conseiller communaux, nous sommes évidemment. J'ai remarqué que j'utilise une voix très douce, c'est pour calmer les esprits. Nous sommes évidemment déçus que la majorité pcm refuse la transparence. Je pense, pense que les molenbeekois qui nous suivent, qui, tous les jours, découvrent dans la presse qui est un problème grave, des estimons de la commune, se rendent compte qu'il ya une volonté délibérée de la part du collègue de ne pas jouer la carte de la transparence. Dans la déclaration de politique communale, vous aviez décidé de proposer la mise en place, entre autres,

d'Un bureau de vigilance, qu'on n'a jamais vu venir, ainsi que l'application d'Un certain nombre de mesures. Au contraire, cette majorité qui est en place depuis 2018 n'a fait 2002, 1018, pardon, n'a fait que régresser, et cette régression à amener à des problèmes graves de gouvernance et même, je le dirais avec force, à la faillite de la commune. Merci de votre écoute.

Merci, monsieur de bloc.

Je m'abstiens parce qu'il ya un scandale de discussion ici, que, finalement, la majorité à supprimer de la motion proposée par le ptb, l'effet je vais les citer, les faits pour savoir en quoi cette émotion, qui est votée par la majorité, cache la vérité. Elle veut cacher, et elle a supprimé la réalité, la vérité, que les rapports de transparence n'était pas publiés par les ASBL para communal sur leur site, comme le demande la loi. Elle a caché que le rapport transparence de logement mon bec n'a pas été publié sur son site, comme le demande la circuler. Elle a caché le fait que les pouvoirs locaux, pas de bloc du ptb, le pouvoir, le pouvoir locaux, on a envoyé un mail pour communiquer et que ça devrait être ainsi. Et elle a caché aussi quand il y a des communes qui font qu'ils font déjà, même des communes avec le Ps au pouvoir, même les communes avec le au pouvoir. Ici à molenbeek, avec une majorité pmr, vous vous refusez tout simplement de donner un petit, une petite facilité au citoyen pour retrouver tous ces rapports au lieu de celui neuf sites différents sur un endroit, sur les études communal.

Merci beaucoup.

Triste triste majorité!

Monsieur non.

Aviez vous mir transparents mobi Bresson de ce ait mot aussi vous transparente system on could moi aussi venir compte un destin ordres, lever un rapport mot public arbat Frac.

Dint, monsieur elon boche.

Merci, madame la présidente, je voudrais simplement vous rappeler que ce que vous dites et le texte que vous avez maintenant voté vous mette dans l'obligation de publier, parce que c'est ce que dit l'ordonnance et la loi. Vous devez publier. Maintenant, on peut discuter de tout ce que vous voulez, mais vous l'avez voté. Vous devez publier tous les documents qui concernent les para communales, et cela sur le site de la commune, et vous devez les publier également sur les sites des différées rente cl qui existent et qui sont au para communal, et ça, c'est une obligation légale. Vous n'avez fait que vous forcer à appliquer la loi. Merci.

Merci mener van cohen Berk.

Oui, au début de cette législature, je me rappelle que, avec cette majorité, on allait voir une transparence comme on n'avait jamais vu en Belgique ou dans le monde. Et aujourd'hui, j'entends que la transparence, c'est pas une priorité. Je suis un peu étonnée et je me demande qu'est-ce que vous cachez.

Ok BAC, Benina, on va sur le débat suivant. C'est l'émotion déposée par monsieur mélis, une interruption de séance. D'accord les caméras, s'il vous plaît! On fait une interruption de séance. On peut rebalancer en séance publique. Monsieur milice!

Merci, ma présidente, chez chers collègues, après une longue discussion, une longue

période, effectivement, de suspension de séance, nous acceptons de la reporter d'un mois cette motion pour pouvoir discuter à tête reposée. Mais je vous promets que dans un mois, elle sera sur la table et, effectivement, elle devra être votée. On propose, pour pouvoir faire avancer le reste de la séance. Nous nous acceptons de la reporter de, comme un accord au sein de la majorité, de un mois.

Madame barrette, vous permettez, mais honnêtement, je ne sais pas à quelle, à quelle je regarde si un membre peut demander la parole à ce stade, dans le règlement, etc, je cherche, je cherche l'article du règlement auquel je peux vous rapprocher. Malheureusement, je n'arrive pas à lire le règlement parce qu'un des conseillers prend la parole, que ce n'est pas le moment. Et s'il vous plaît, laissez moi regarder le règlement et je rappelle à l'ordre une unième fois monsieur la nous qui parle qu'il n'a pas la parole.

Mm.

Ok, je ne vois pas vraiment à quoi est-ce qu'on peut se raccrocher, puisqu'ici on est dans l'ordre du jour. Il y a eu une interruption de séance. Monsieur milice, à expliquer clairement les choses, une motion d'ordre ça n'existe pas dans notre règlement d'ordre intérieur. Et je vais passer la parole à madame barrette. Madame barrette, c'est l'intervenante suivante et c'est l'interpellation allez y, madame barrette! Allez y! Madame barrette, vous parliez d'un autre sujet. Madame barrette, madame barrette, à la parole! Madame barrette, allez y!

Oui.

Je rappelle, monsieur nous, qui n'a pas la parole. Monsieur nous, vous n'avez pas la parole. Après le rappel à l'ordre je voudrais: je vais, je vais devoir vous expulser de la salle. L'armée ça, c'est pas ma proposition, l'armée c'est pas ma proposition. Les expulsions, c'est vous qui en parlez. Moi, je n'en parle pas non plus. Est-ce qu'on peut donner la parole à madame barrette, s'il vous plaît?

Petite ou c'est.

Madame, madame barrette à la parole, allez y! Madame barret, merci, merci tout le monde. Merci. Monsieur le canon, c'est une interpellation qui était prévue pour le mois dernier et le mois de mars. En cette semaine, donc c'était la semaine, la veille de la lutte contre le racisme, je souhaite attirer votre attention sur des personnes particulièrement vulnérables et en même temps essentielles: aménager, nous, nous aide-soignante. Ces femmes sont, sans exception, à l'intersection de nos discriminations: race, genre, validité, âge, classes. Elles sont des milieux de travailleuses sans papier, déjà actif sur le territoire belge de manière non déclarée, parfois depuis de nombreuses années. Elles ont des familles, une vie sociale, leurs enfants sont scolarisés. Ces femmes se trouvent souvent être la seule source de subsistance familiale, sans sécurité, sans soins de santé.

Dans une angoisse constante du moindre quiq de la vie quotidienne et des difficultés.

D'échapper au marché de sommeil, elles doivent naviguer en aux troubles pour trouver des issues administratives. En l'absence de titre de séjour légal, les travailleurs sans papier doivent se débrouiller comme elles peuvent, même dans des secteurs essentiels au bien-être de la population. Pourtant confronté à une pénurie de main-d'œuvre disponibles, ces travailleuses sont exposés à des conditions de travail inacceptables: salaires, horaires, matériels sont particulièrement vulnérables face aux multiples violences économiques, sexuelles, psychologique, physique.

Liés par des employeurs peu scrupuleux face auxquels elles n'ont aucun rules.

Cours et n'ont accès à aucune formation professionnelle pour exercer au mieux leur travail. Cette situation, en plus de baffoue les droits fondamentaux des travailleurs sans papa.

Pied alimente le dumping.

Social, avec des effets désastreux sur l'ensemble des travailleurs travailleuses et sur l'économie fraude fiscale sociale, concurrence déloyale. Au-delà des syndicats, les partenaires sociaux se disaient également favorables à régulariser le travail de ces personnes particulièrement vulnérables. Ces discriminations sont, elles, bloquées à l'intersection de nos institutions, de nos politiques? Non sont elles-mêmes bloquées. Pardon, c'était pas une question. Elles forme une violence systémique pour laquelle imaginer une porte de secours donne le tourny, même quand on tente de leur venir en aide. Au-delà des syndicats, les partenaires sociaux se disent également favorables à régulariser le travail de ces personnes particulièrement vulnérables, malgré les efforts du cpas: limiter dans le temps et le financement. Comment notre commune pourrait donner aux travailleuses domestiques sans papier une lueur d'espoir au-delà du soutien des syndicats et des partenaires sociaux, au-delà des compétences régionales et fédérales sur l'emploi sur le?

Territoire de notre commune, molenbeek. Quelles sont et seraient les recours pour venir en aide à ces femmes? Je vous remercie par avance.

Merci beaucoup. N'y a-t-il d'autres conseillers qui souhaitent parler de ce sujet? Ok, c'est moi qui vais répondre pour le collègue. Madame barrette, merci pour votre interpellation. Celle-ci aborde, je pense que vous serez d'accord avec moi, une question qui dépasse très largement les compétences communales. On est vraiment, on est vraiment dans le domaine du fédéral en particulier, et puis, de manière générale, de la solidarité et aussi de la région et de ses compétences. Je pense que vous savez aussi, comme moi, combien notre commune est une commune solidaire. On a eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises. Nous accueillons sur notre territoire un certain nombre d'occupations précaires composées deux cents papiers, et tout à l'heure on parlait même de trans migrants. Je vous rappelle aussi, même si je pense que la plupart des conseillers le savent, que la solidarité intrafamiliale fonctionne plein pot ici sur le territoire et prend en charge chaque jour de nombreuses hommes et femmes en situation de précarité par faute de titre de séjour. Vous avez raison, les femmes vivent déjà des vulnérabilités pour le fait d'être simplement femmes. Et à cela s'ajoute comme l'indique parfaitement la ligue des travailleuses domestiques dans son manifeste de 2019, que l'exploitation dans le secteur des aides à domicile et du nettoyage dans le secteur privé est un véritable fléau. Ce que sera pour montre, c'est l'intensité des malheurs de ces femmes et le nombre impressionnant. Ce sont des choses qu'on n'a pas l'habitude de traiter, qu'on ne voit pas. Mais ces femmes, basiquement, doivent être taillable et corvéable à merci. Elles doivent être disponibles non-stop. Elles doivent être disponibles pour aller garder les enfants des autres, faire des heures supplémentaires sans être payés quand la maladie survient, à ne pas avoir de salaire garanti ni d'assurance maladie. Et pourtant, ces femmes, et c'est évident, il n'y a pas besoin de faire un dessin, contribuent à l'économie de la société et sont aussi, en plus souvent, les piliers de familles restées au pays. Vous l'aurez compris, à titre personnel, je suis en soutien de cette lutte essentielle. Je suis favorable également à l'application de la convention internationale, c'est 189, ratifiée par la Belgique en 2015, contre l'exploitation des travailleuses domestiques. Je suis tout à fait favorable aux revendications de la ligue qui doivent permettre, assez travailleuses, de porter plainte

en-cas d'abus de bénéficier d'Un salaire minimum, de bénéficier des congés payés et à l'échelle de notre commune. Que pouvons nous faire à l'échelle de notre commune? Nous pouvons marquer notre solidarité avec les moyens limités que sont les nôtres, tant politiquement que financièrement. Et je fais un insert sur ce qui est possible légalement aujourd'hui. Je pense que certaines formations politiques, parfois, l'oublie malheureusement, je parle pas de la vôtre aujourd'hui. Dans le cadre actuel, je parlera du CPS. Le CPS, c'est notre institution de sécurité sociale, et ces missions et publics cibles sont définies strictement par la loi et dans les publics, il y a deux types de publics qui sont définis: ceux qui sont illégaux sur le territoire belge à la suite d'une décision de refus des autorités, et ceux qui ont décidé de ne pas introduire de procédure d'asile en matière de personnes qui ne disposent pas d'un titre de séjour et qui sont en séjour illégal, le CPS n'a que peu de marge de manœuvre. En vérité, le CPS est chargé d'assurer le sol droit comme ces personnes sur le territoire. C'est l'aide médicale urgente, et encore avec des conditions strictes. Le CPS ne peut fournir d'aide complémentaire sur ces, sauf à charge des fonds propres, c'est-à-dire de la commune. Et de plus, il y a toujours le risque, à un moment donné, qu'on puisse avoir une détérioration même de la situation de séjour. Évidemment, les autorités du CPS savent très bien et reconnaissent que la situation d'illégalité constitue le principal frein à ce que les femmes puissent entreprendre et puissent sortir de leur situation de précarité. Et les mêmes m'écrivent pour vous répondre que la situation systémique des familles légales mise en évidence touche également les hommes en séjour illégal et qui doivent également développer des stratégies de survie et sont confrontés à des discriminations cumulées. Mais pour clôturer, ce que les autorités du CPS m'ont proposé de vous répondre, c'est que si le CPS peut difficilement aider financièrement ces femmes, il assure cependant sa mission essentielle de prodiguer des informations et conseils sur tous les droits existants. Entre autres, les assistants sociaux et assistantes sociales de la cellule aide médicale urgente sont particulièrement vigilants à orienter les femmes qui seraient victimes de discrimination vers des structures adaptées, et on pense ici aussi à celles qui concernent des violences, du racisme ou des structures qui peuvent aider au soutien à la parentalité. Je finis avec la réponse plus centrée sur l'institution sociale que constitue notre pc. Je reviens sur la réponse que j'avais décidé, moi, de vous formuler, c'est que, dans les choses que nous pouvons faire au niveau de la commune, que pouvons nous faire en dehors du cp? Que pouvons nous faire au niveau communal? Nous nous devons de mettre en lumière cette situation inhumaine que vivent ces travailleuses dont on est tout à fait certain qu'un nombre important vit sur ce territoire, et par exemple, en accueillant des expositions photographiques. On pense notamment à l'exposition photographique initiée par le mot le mo, intitulé avec une certaine ironie son exposition, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de l'avoir vos toiles est propres, nos propres papiers. C'est je pense, c'est assez bien trouvé pour imager la difficulté que vive cette travailleuse précaire domestique, en accueillant aussi la ligue des travailleuses domestiques afin de sensibiliser, à travers notre commune, cette cause juste. Madame la conseillère, pour terminer, vous pouvez compter sur ma détermination, ainsi que sur celle de ma collègue Auria ou Berry, qui est le chevin en charge de l'égalité homme femme, pour que Molenbeek continue à être une commune solidaire et hospitalière envers tous ceux et toutes celles qui, malgré leur travail et leur volonté de trouver leur place au sein de notre société, ne bénéficient pas des droits fondamentaux garantis par notre constitution et par les conventions et traités que notre pays a signé à l'échelle internationale. Je vous remercie, je vous en prie, à vous le dernier mot sur ce thème, j'aurais pas grand chose à rajouter, mais à part vous remercier, et puis, effectivement, appuyer sur la question aussi du sans-abrisme et dire que la cellule qui a été mise en place est effectivement opérationnelle et que les gens se démènent pour trouver des solutions. Merci, merci, merci beaucoup. On va l'interpellation suivante: madame, calibrer, que faites vous?

D'accord ça, c'est là, je pense que vous êtes au courant, ou vous l'avez déjà lu, ma motion, mais moi, je pense, j'ai l'intention de faire une une, une émotion plus grande pour mieux expliquer la situation, parce qu'ici c'est vraiment un peu.

Il y a d'autres choses qui sont venues entre-temps. C'est quelque chose qui est cher. Je laisse passer et puis, je vais vous nous présenter une motion le mois prochain. Dites les amis, je sens qu'on va avoir un conseil très corsé la fois prochaine. Merci, madame calibrer, merci beaucoup, tu rales, mais c'est ce que je vais faire.

C'est mon cousin qui je dis ça.

Il y aura de toute façon besoin du soutien pour la cause de l'est du Congo encore pendant quelques temps, je pense. Merci à tous. Mener banens, s'il vous plaît, ce que je peux demander, parce que j'entends de nouveau énormément de bruit. Je peux demander aux conseillers qui prennent la parole, quand ce n'est pas le retour, de ne pas pratiquer de cette manière. Monsieur banens!

T'es bon ouvre parquet Alphonse protrait bracelet en bas, tout plein of warin permanent enrichi train word moment bro le one brussels ça marking tous tant il vibre par commence andere externe average fait plug sport totale paterne son magasin, donc un arbre dans le cas mais spring. Dites avoir la base, monter le bon. Ok, Antoine martine, car pour battre en plan collectif bruk atel permanent plane, on entre devant un regles de bain word toute la doute mal sur plein un reconnais éditer putain, work tout autonome présentement regle espace non, ok, triominos or predict contrôle alors ce que vous pschit talent and of identification de battre le total prend fin alpha numérique de ca, c'est dit partout de renouant terrain ont tous entre batte de vol toute Brussel nord-est public race college of man of black nord grap quand parle vendredi fal, c'est un flot fortin totale de nord restent worden verder worden slack vivre Weller bartender fonde cendre tondre des regles cadre andreas mater salut bt car on on part forward bardot terrain de moto.

Pendant me voir au salia reis Alberto!

On ouvre mener ben des sites word effectif de Bruxelles milieu entre en toute la coupe de banane donne trois des locas mainte axe Andernos des aides des ouvert de Speer des locatif turner Bruxelles milieu de besoin de cartes énorme, vrac on de petit de contrôler le le note rare de response dont tu le copie entoure besoin Zara, vous dites ont fin.

Elle me fera manière. Ben, est-ce.

Donc, on dort.

Ok, c'est toujours à vous cette fois. Concernant les jeunes du quartier. Peter boss, allez y!

Il y a de polices soutenance incident de peterbos of comment de volage police code mardi on vend back ont courbes Andrea son dar roman Roland orange Chopard vrai of le word neville du co brut volcans code Burg master annonce politiser page mir post anticipent comme si on omer qui moi, descendant asma martine peterbos weel dont on statuer mon bien de de de saint Morgane ordonne police, ils on opte ok.

Buding expert du sauver hong revende peter boss wake Aladin va mental sorry Vrak, ni par mati de ton wing en milieu d'Arvor dang enfaite source! Les informations vague

de local six nature, la zone monde vous entoure. Non politis polices, que de réalité! Informatie! Vérifier, on installe. Dites momenteel deval daron trip eb ta technic verder dit andere IA bovendien manent das dessus Verdin sort informatiser, tout mentra mon former tes blanc, un des race. Et c'est une question de priorité du zone ou ou mal. Sa date de nos contrôles. Qu'un lot, soit on se lamenter, soit on on sort Wag word de police onze corpse devant ma davan art une tarte!

Ca demande, made man ok, homme de policier, de contacter dans dans ma police de contrastes, augmente, informa senar. Comme de police de Manon, tout besoin tombe dans ni decol. Il faut rendre de merde, bave armée de gardes entre Eva qui m'a act.

Et de policier au frac state, il y a un problème au mariama. Exact de police gardan, monsieur de bloc, une interpellation relative aux projets Lyon City.

Oui, je vais être bref, mais il y a deux choses que je voudrais, de questions, que je voulais poser. La première chose est que, il y a plusieurs personnes qui m'ont interpellé concernant le site, la nct, et leur tentative d'y avoir accès, d'y trouver un local pour leur ceb, pour leur initiative. Ils ont constaté que les prix. D'abord la procédure n'est pas très clair. Les prix demandés sont très chers et on se demande comment ça se fait que, finalement, un terrain qui est énorme, 44, zéro, mettre un carré qui est propriété publique, je pense, citydev, propriété publique de la région, sur le site, sur le territoire de mon BAC, n'est pas plus d'accord pas plus de facilité aux ASBL local pour pouvoir développer des initiatives, des projets, des activités. Ma question par rapport à cela, c'est est-ce que la commune est impliquée dans le choix et et dans le cahier de charge, de comment on décide finalement les, les, les candidats des associations qui font une demande sur ce site? Il y a une spla, je pense, entracte, qui gère ce site. Est-ce que la communauté impliquée, est-ce que la commune peut proposer des choses? Est-ce qu'on est parti concerné? La deuxième question qui est en lien, c'est qu'il ya plus que trois années, le ptb avait proposé et finalement, je pense, que la notion était approuvé par le conseil communal sur ce site. Pour éviter qu'on colis dans une situation de fait accompli, on a demandé qu'il y participe. Un processus participatif qui se développe pour impliquer les riverains, les associations sur le futur de ce site et aussi pour leur demander quels sont les besoins, que leurs besoins, pour pour y développer de nouveau cette motion approuvée, on nous a promis qu'il y aura une implication des associations, qu'on en tenir compte dans la. Si on avait dit aussi qu'il il y aurait une section réunie impliquant, expliquant la situation de fait ou les projets de ce site. Entre-temps, on a trois années, quatre années plus tard. Où ça en est? Est-ce que la commune a son mot à dire? Est-ce que le conseil communal est impliqué, peut être impliqué ou est-ce qu'on va constater le fait accompli? De nouveau, je lis sur le site perspective brussels: pour pas que sur ce site il y a un site public, il y aura seulement 15 % de logements sociaux qui seront envisagés, alors que je crois que sur le site public, qui sont propriétés du public, on doit en profiter pour construire beaucoup plus. On peut se clair lab, très difficile à trouver, des lieux pour construire. Il y a un lieu, et j'ai cru comprendre, et ça me rappelle une phrase que j'ai entendu aussi avant, qu'il ya déjà trop logement social dans ce quartier, alors qu'il ya, je pense, plus que dix, zéro familles ménagent mon bas, qui qui sont les attentes pour un logement social à mon BAC. Voilà.

Merci d'amener ce sujet important pour la commune. C'est salaries qui va répondre.

Merci pour votre question. Monsieur de blocs, à sa demande, l'administration communale fait partie du comité de sélection pour désigner le gestionnaire d'occupation temporaire et fait partie du comité de pilotage. Ce rôle n'est cependant que consultatif. Lors du choix du gestionnaire, l'Administration et le collègue avait décidé de soutenir une autre, un autre candidat que celui ci, en fin de contre tenu par

citydev. Nous l'avons regretté. La proposition de l'autre candidat semble d'être de meilleure qualité et plus ouverte au quartier, aux acteurs. Molenbek, nous avons également eu des échos du manque de transparence des règles et t'arrives d'en tracte auprès des associations en recherche d'espaces nous avons à de très nombreuses reprises fait part à citydev et entracte de ces éléments et des problèmes que cela pourrait engendrer. La l'administration l'a fait, entreprises des communautés de pilotage et j'ai moi même organisé, dès ma prise de fonction, une première réunion avec entracte et ctdef pour discuter de cela. C'était une réunion assez houleuses parce qu'on était clairement pas d'accord et, au niveau de la transparence, j'ai eu du mal pour recevoir la liste des partenaires qui avaient déjà signé. Cette région a duré plus de deux heures et, au final, on a eu quand même droit un droit de regard au niveau de cette liste. Mais je peux vous dire que la réunion était très compliqué et on nous rappelait assez souvent que notre rôle était purement consultatif. De nombreuses fois, Citidev entra nous ont également promis d'améliorer ces transparents, que ce soit envers la commune et envers les associations. Nous avons clairement encore eu très peu de retours, même s'il existe maintenant un plan de zonage plus clair pour définir les différents espaces et arrive sur le site, parce que, pardon, pardon, je ralenti la cadence, pardon, même s'il existe maintenant un plan de zonage. Ça a été ça, c'est à ma demande et pour définir les différents espaces, et t'arrives sur le site et nous avons reçu la liste des associations. Comme je l'ai déjà dit, plusieurs associations pu profiter d'Un tarif social 1,65 euro le mètre carré prévu par la candidature d'entrant mais sans les critères liés à celui ci, que nous avons l'augmente longuement demandé. Je continue à répondre à des questions. La commune n'a pas la mission d'organiser elle-même la participation autour du projet, mais il est faux de dire que rien n'a été fait. Une mission de participation lancée par citidev et animé par site tu a eu lieu. La commune a eu plusieurs contacts avec cette pour rencontrer des acteurs du quartier. La commune a pu transmettre ces contacts et si tu, si tu, pardon, on a rencontré une majorité, je cite: moub, école neuf saint momo, constat: le logement molenbeekoï, culture et, à la demande de la commune, site, si tous sont venus présenter le projet d'or lors de l'assemblée générale du contrat de quartier autour du parc de l'ouest le 26 mai 2021. Une nagé ouvert à tous. Deux autres rencontres publics ont été organisés par sites, sites et tous. Pardon, le 24 du six 2021 et le 31 mars 2022 sur le site. Ouais, concernant la question: qu'est-ce qu'est-ce qui est prévu? On parle de quatre, 85 % d'acquisitions à quel prix ce seront les prix des Gri tarifaires de citydev. Est-ce que le collège va respecter ces cas? Décision du conseil de 2022? La commune a été invité au comité d'avis pour désigner le bureau d'Études et le promoteur pour le développement du site. Nous avons insisté sur le lien avec le quartier et les spécificités molenbeekoï du projet, a respecté une nouvelle mission de participation et prévu par le cahier de charge de citydev le le le cse demande des personnes qualifiées en processus de consultation participative parfaitement bilingue et qui peuvent démontrer avec succès au moins deux processus de consultation similaires.

Merci, madame l'échevine de manière de bloc.

Merci pour les réponses. Je suis vraiment très intéressé de de recevoir les informations que vous avez reçu au niveau entracte, c'est-à-dire la liste des associations, la réflexion sur les différents dessus, le plan de Zonage, différent tarif, le tarif social, et vous avez pas reçu les critères. Si j'ai bien compris, ça fait partie du manque de transparence sur le processus participatif. Est-ce que vous pouvez communiquer? Parce que les, par exemple, vous dites: ils sont ouverts à tous. Il faut évidemment être au courant de cela. Malheureusement, le conseil communal n'est pas tenu au courant quand ce genre de choses a lieu. Je suis vraiment très intéressé de pouvoir recevoir les plans ou le résultat de ce processus partiale tif et combien de gens ont été impliqués. Ça m'intéresse je ne sais pas si vous avez une réponse précise à cela. Finalement, quelle est la vie de la commune sur les 15 % social, 85 % acquisitif? Est-

ce que, selon vous, ça suffit? Ou est-ce que la commune veut se battre pour pouvoir augmenter les 15 pour 120 % ou 25 %? Ce que, finalement, le logement, on en a vraiment besoin? C'est une question précise. Et finalement, est-ce que la section réunie qui était promise, est-ce qu'elle peut avoir lieu? Parce que maintenant, vous avez fait en en vitesse mitraillettes, des réponses. Merci pour les réponses, mais c'est quand même un des lieux où la commune a une main, qui sont dans la main du public, et je trouve que ça mérite un débat démocratique au conseil, et j'aimerais bien qu'il ya une section réunie, sérieuse là-dessus. On nous présente plusieurs projets, des options. De ça, c'est un peu ma question, mes trois questions, je pense, finale.

Merci, monsieur de bloc, je vous propose de les poser en question, écrites, parce qu'ici ça dépasse un peu le cadre de votre interpellation. Oui, je comprends, on va en parler, on va en parler. Je ne sais pas répondre aujourd'hui, parce que vous avez raison de dire qu'on en avait déjà parlé, et on a déjà une longue liste, section réunie, que qu'on doit. On va regarder, on va remettre de l'ordre là-dedans. Merci beaucoup. Monsieur van cohen Berk, interpellation sur une expulsion, allez y.

Oui, je vais vous raconter une histoire assez dramatique d'une famille molenbeekois qui est installé à moi depuis 2010 comme couple. Mais au moins, le père habitait déjà avant à Molenbeek. Ils sont installés dans un appartement deux chambres et en 2010, le propriétaire, on n'a pas entretenu son appartement et ça a commencé à se dégrader, au point qu'ils ont fait appel à la direction régionale du logement, je ne sais plus comment, de Bruxelles logement. Il y a eu une expertise au mois de septembre 2023. Cette expertise a conclu que le bien était en mauvais état, l'humidité l'installation électrique était pas en ordre et c'était même dangereux que un danger pour les habitants. Mais le propriétaire est-ce qu'il avait un an pour faire les travaux? Mais au lieu de ça, il a vendu son bien et le nouvel acquéreur, très logiquement, je dirais: il veut prendre possession de son bien pour faire des travaux nécessaires et pour s'y installer. Pour la famille en question qui, en 2010, il y avait un enfant qu'on a aujourd'hui cinq, ça se transforme en cauchemar. La famille est obligée de quitter l'appartement et de se mettre à la recherche d'Un autre logement. Mais jusqu'à maintenant, après deux ans de recherche, ils ne trouvent rien. Pourtant, ce n'est pas une femme qui qui subit passivement son sort, c'est une famille de travailleurs. Le père, un travail, un temps plein, mais avec un salaire modeste: 2002 cents euro par mois. Le couple répond à chaque annonce pour chaque logement mis en location pendant plusieurs, souvent dix Quinze ou plus de gens qui se présentent, des candidats qui se présentent, et la famille constate qu'à chaque fois qu'on qu'on postule, ou bien on reçoit des refus, où on ne reçoit juste aucune réponse. Le principal obstacle pour trouver un autre logement, ce sont les cinq enfants, dont l'ainé a quinze ans et la plus jeune un an. L'autre obstacle, c'est le salaire modeste, même si le couple se dit prêt à payer jusqu'à 1005 cents euro par mois. Mais les propriétés n'ont pas confiance et, comme disait le choix entre plusieurs candidats locataires, ils préfèrent d'autres candidats. La famille reçu en d'expulsion le premier mars, mais elle a pu s'entendre avec le propriétaire pour trois mois supplémentaire, le temps de trouver une solution jusqu'au 31 mai maintenant. Mais le temps passe. C'est malgré tous les efforts, ils ne trouvent rien. La peur, le stress monte. Ils ont fait toutes les annonces, pas seulement blob d'ailleurs sauf à proposer une ou deux chambres, peut être deux chambres, dans un centre d'accueil mais ce qui est pour pour eux, pour la famille, pas une option. Ils disent: on paye nos impôts, nos enfants sont inscrits à l'école ou, somme belge, aujourd'hui même un SDF ne voudrait pas aller dans un centre, ce qui mettrait effectivement la famille dans une situation très particulière et sous pression. Ça, c'est ce que notre société a proposé. Une famille travailleuse avec un salaire modeste et cinq enfants dans un pays qui, qui souffre de de natalité. Vous pouvez imaginer le stress de la famille. La maman n'en dort plus, elle crée pour ses enfants. Évidemment, l'ainé les aînés, qui comprennent ce qui se passe, sont perturbés parce qu'ils arrivent à la

famille. La famille se sent abandonné, la famille risque de se retrouver dans la rue. Ou bien peut être ont ils essayé d'éclater la famille et une partie les parents, d'Un côté et de l'autre dans l'autre côté. Mais avec quelles conséquences aussi psychologique? Et combien de temps c'est tenable une situation pareille? Voilà, c'est c'est un logement privé, donc c'est pas la commune qui est qui est directement impliqué, mais qu'est-ce que, qu'est-ce qu'on peut faire? Qu'est-ce qu'on va faire? Qu'est-ce que la commune va faire? Est-ce que c'est envisageable de jeter les gens dans la rue, des familles avec des enfants? Un peu? Ma question, je pense. On m'a dit au téléphone aussi, qu'ils ont vu la bourgmestre et tout ce que ce qu'ils ont eu comme proposition, c'est une ou peut être deux chambres dans un centre, quatorze ans, dans un logement inscrit pour le logement social, toujours rien. C'est.

Merci beaucoup, monsieur Mailly.

Alors, c'est des constats qui sont toujours compliqués à aborder. Votre constat ressemblent à des constats que je rencontre tous les mois. Des personnes viennent me voir et me posent grosso modo la même question, établissent grosso modo les mêmes, les mêmes constats, les mêmes difficultés. Je réponds toujours invariablement: est-ce que vous vous êtes inscrit dans les agences? Dans les six? Est-ce que vous vous êtes inscrit dans les ais? On les invite à faire ça. Déjà. Première chose, mais je dis toujours que que c'est du du long-terme. Évidemment, je n'ai dans la plupart des, dans la plus grande majorité des cas, sauf salubrité avéré et et déclaré par la dire, je ne peux rien leur proposer. Moi, je me fais un devoir d'accueillir les gens qui se posent, des, qui ont, qui ont ce genre de difficultés, parce que apporter les bonnes nouvelles aux personnes, un renouvellement de bail, l'octroi d'Un logement, ça sert à rien que je les rencontre. Par contre, ces personnes là, je les rencontre pour, d'abord parce que c'est tout simplement, j'ai envie de dire que ça fait un peu partie de mon job, de, de, de de constater ce qui existe, de rencontrer les personnes qui sont dans cette situation là, de prendre information, de savoir leur parcours, de et surtout, de les informer. Je leur dis souvent: vous venez ici pour, pour ne pas perdre de temps. Je vais jamais vous dire que ça va aller mieux demain parce que vous êtes venu chez-moi, parce que je suis tenu à des règles. Tout simplement, je dois, je dois respecter un règlement d'attribution des logements que que je n'applique pas, puisque c'est une commission d'attribution qui applique le règlement, qui attribue ou mute les personnes d'une manière anonyme et en en analysant clairement les, les, les critères objectifs, ni plus ni moins. Et ensuite, moi, je valide par la signature leur choix. Je leur explique que l'homme politique que je suis n'a pas le pouvoir, qu'il pense souvent que j'ai c'est important de le dire. C'est en partie pour ça que je les invite et ensuite, j'ai je fais le constat de toutes les démarches qu'ils ont et je suis très, très aussi honnête en disant que, par exemple, l'agence immobilière sociale, la, mais, il faut à-peu-près dix ans d'attente c'est un minimum. Tout dépend bien sûr de la, de la composition de ménage. Pour un logement communal, j'ose dire que c'est le double, voire à molenbeek. Le logement molenbeekois, c'est aussi le cas. Ce sont des situations qui sont vraiment très, très compliquées, pour laquelle il faut trouver une solution. C'est très compliqué, puisque ils viennent parce qu'il n'y en a pas. En général, on est un peu le dernier recours, le dernier espoir. Mais je me dois d'être tout à fait honnête vis-à-vis de ces personnes qui viennent me voir. Je me dois d'être tout à fait honnête vis-à-vis de votre constat également. Je suis échevin du logement, je suis pas critère d'état du logement. Je n'ai pas de levier, je n'ai pas, vous le savez très bien, que le logement social ou communal vit essentiellement des subsides de la région également. Les rénovations des logements publics n'est possible que par la manne financière de la région. Ça aussi, je le dis et je dis aussi une chose qui est souvent qu'on oublie, c'est lorsqu'on dit: oui, mais il y a, par exemple, 3004 cents logements au logement molenbeekois, vous avez 360 logements au logement communal. C'est ce qui est-ce qui est beaucoup, le phénomène, le phénomène qui paralyse, qui bloque tout le système, qui

empêche le renouvellement, si vous voulez, des locataires, c'est que les locataires qui rentrent dans le logement social ne le quitte pas, c'est-à-dire qu'il l'occupe et je veux le dire d'une manière un peu un peu abrupte, il le neutralise pendant 40 ans, c'est-à-dire que pendant 30, 40 ans, ce logement ne va pas être remis sur le marché locatif. C'est la grosse difficulté, c'est que, avant, il y a peut être un certain temps, les personnes passées par le logement social et peut être le quitter d'une manière beaucoup plus rapide qu'aujourd'hui aujourd'hui, on a vraiment ce phénomène qui fait que c'est pas aujourd'hui, c'est depuis plusieurs dizaines d'années que les personnes restent dans le logement et ne le quitte plus. Et c'est ça qui fait qu'en 2022, on a procédé à, je pense, à moins de cinq mouvements: mutation, attributions. On est dans un système où, malgré les milliers de logements disponibles, va, disponible, proposé, existant, on n'a pas beaucoup de mouvement parce que les gens restent dans leur logement. On remarque aussi, bien sûr, que la structure familiale influence énormément les délais d'attente on est sur des délais d'attente extrêmement forts lorsque vous avez bien sûr, des compositions familiales nombreuses, avec de nombreux enfants. Évidemment, puisque un logement cinq chambres coûtent beaucoup plus cher à produire qu'un logement une chambre, c'est tout, tout simplement évident que la place qu'il faut pour un logement une chambre est moindre que pour pour un logement cinq chambres. Et il faut des bâtiments qui ont une certaine configuration. Qui plus est, depuis les année septante, on a divisé les maisons bruxellois, ce qui étaient des fabuleux réservoirs de d'Uni familiale, avec des nombreux logements. On les on les a divisés à toute, d'une manière totalement anarchique qui fait que le stock des logements, simplement de trois chambres et plus, a complètement fondu au soleil. Et c'est ce qui fait que, selon moi, selon mon analyse que j'ai que j'ai pu développer lorsque j'étais chef, un urbanisme, selon moi, c'est un des critères de de l'augmentation des prix de l'immobilier au moins des prix aux mètres carrés. Forcément, si on divise, c'est pour avoir un meilleur rendement au mètre carré, tout simplement, en tant en termes locatif que que que pour la vente et tout. Tout ce phénomène ne vient pas faciliter du tout la solution par rapport à ces familles qui cherchent une, une voie de secours. Moi, je suis dans un constat aussi. Qui est, qui est, qui est pessimiste? Parce que moi, je n'ai pas, au jour d'aujourd'hui des réponses au-delà de celles que, par exemple, la bourgmestre a fourni. Et oui, évidemment, oui, il y a des logements de secours tels que vous, tels que vous les avez signalés. Nous avons également des logements de transit, plus d'une vingtaine à molenbeek, chose que toutes les communes n'ont pas. Mais elles, elles, répondent bien sûr à un objectif de logement, de relogement de personnes, de personnes qui occupent un logement, salubrité, et même dans les logements de transit, nous avons aussi un phénomène, ce phénomène qui fait que les gens restent de plus en plus longtemps d'Un logement de transit alors qu'ils ne peuvent pas dépasser les 18 mois. Et nous sommes souvent en dépassement, parce que ces gens ont du mal de passer d'un logement de transit vers un logement classique. Ce constat que vous faites là, je le fais depuis depuis que j'ai la charge du logement à la commune, et je suis tout à fait honnête, cette, ces personnes là, on ne peut pas leur donner plus de solution, parce qu'elle n'existe pas. Je dis, je dis souvent, mais je sais bien que c'est c'est c'est pas, c'est peut être pas politiquement correct de le dire, mais quand on a des difficultés comme ça, il faut ouvrir les horizons. Alors je dis souvent que si on ne trouve pas à Molenbeek et à Anderlecht dans le marché privé, c'est très, très compliqué de trouver en région Bruxelles-Capitale puisque, en dialecte molenbek, sont on les on les moyennes locatives et et et de ventes d'appartements de maisons les plus basses, de de de Bruxelles et c'est les souvent l'éloignait l'éloignement reste encore une solution, mais c'est vrai que c'était un déchirement. Lorsque vous avez des enfants qui doivent s'éloigner des lieux de vie, des lieux scolaires, des lieux d'activité des amis et des familles, je vous réponds à toute ont, je, je réponds exactement les mêmes choses lorsque ces personnes viennent me voir. Mais je j'ai pas ici l'ambition de vous tromper, parce que vous connaissez très bien la réponse que j'allais vous donner lorsque vous avez écrit votre

question. Vous saviez très bien que, sauf à mentir, je ne pouvais que répondre ça, monsieur, incomber.

Oui, monsieur combe.

Oui, je vous remercie de votre réponse. Moi, je, je vous propose de d'aussi réfléchir dans l'autre sens. Mettez vous à la place de cette famille. Est-ce qu'on peut s'imaginer est-ce que c'est plus réaliste de mettre des gens dans la rue, des familles, parce qu'ils sont allés ailleurs? Ils ne gardent pas seulement à molenbeek, et on ne peut pas non plus. Vous répondez: j'ai autant, je gère autant de logements, etc oui, il y a beaucoup de demandes et on sait que le marché, c'est des prix très élevés, et il y a de plus en plus de gens qui ont des difficultés, qui ne s'en sort plus. Il y a de plus en plus de gens qui sont dans la rue. Mais on peut pas non plus faire son blanc que le politique, il n'a rien à voir avec ça, il n'a pas une responsabilité. Est-ce qu'il ne faut pas voir certaines choses? Vous dites: les gens restent dans les logements sociaux publics pour 40 ans, etc oui, mais c'est c'est aussi parce qu'on n'a pas investi dans le logement, le public, parce que s'il ya des gens qui s'en sortent, qui ont gagné un peu plus maintenant dans le logement social, dès qu'on gagne un peu d'argent on améliore, se sort, on sort, on paye des prix exorbitants, les gens partent au lieu de faire comme exemple, viennent, ils ont. Il y a beaucoup de logements publics sociaux. Il y a des gens qui gagnent bien leur vie, qui vivent là-dedans et des gens qui sont plus au moyen de revenus. Ça s'équilibre et c'est un truc qui est rentable. Qu'est-ce qu'on va faire? On va les mettre le premier juin, on va les mettre dans la rue. C'est envisageable. C'est une commune quand même de 100 habitants. Je ne sais pas s'il ya beaucoup de cas comme ça, avec cinq enfants qu'on va mettre dans la rue. J'espère que non et j'espère qu'on va pas le faire, qu'on va chercher une solution. Il y a des logements vides, etc c'est si, je dis pas que c'est facile, ni pour vous, ni pour qui compte, mais est-ce qu'on n'a pas, comme politique aussi, un peu un devoir de se battre pour des gens qui se trouvent dans les situations pareilles? Sont des gens qui, d'ailleurs sont belges. Ils habitent ici depuis longtemps. La maman est né en Belgique, le père, il est arrivé très jeune, il a toujours habité à Molenbeek, il travaille. On va mettre des gens comme ça dans la rue.

C'est monsieur van Combe, est-ce que vous pourriez clôturer? Parce que je pense que le message est passé, mais je pense qu'il ya pas vraiment la réponse va pas vraiment changer.

Oui, je vais pas continuer, mais je comprends votre réponse, mais c'est on peut pas se contenter de ça, je pense. C'est pas, c'est pas humain. On vit dans un pays quand même pas du tiers ment, ou les gens sont très pauvres. Non, on bite dans un pays riche et on va mettre des familles comme ça dans la rue. C'est pas possible.

Merci, on passe au point 36, une interpellation de monsieur Bois Ati, conseiller, relatives au sacs poubelles blancs ramassé entre dix-huit et et 20 heure. Monsieur Bois Ati, vous avez la parole.

Oui, bonsoir. Comme indiqué dans l'interpellation je vais être bref. Les heures qui sont mentionnées, de 18 heures à 20 heures, sont très courts.

Et j'aimerais qu'on qu'on interpelle la région pour qu'on puisse.

Augmenter la plage horaire du ramassage des poubelles, des sacs blancs. J'ai vu un petit peu dans d'autres conseils communaux, notamment celui de de Ucl, il y ait l'échevine de la propriété du Mr qui avait aussi interpellé: oui.

La région pour justement dire qu'il y avait un problème.

Concernant cette plage horaire, qui est très, très courte, mais tu vois la place de quelqu'un qui travaille, notamment? Moi, je travaille parfois de seize heures jusqu'à minuit. J'ai pas le temps de pouvoir sortir des poubelles à l'heure fixer la poubelle, elle reste sur ma there.

Race parce que j'ai une terrasse, mais mettez vous la place des gens qui n'ont pas de terrasse.

Qui n'ont pas de cave.

Oui.

Oui.

Je vous laisse imaginer l'odeur ok.

Voilà, merci, merci, merci mener banens.

Plus on met tout dans un opal, après le villert anti, soit record toujours devant, ou toi dans Azur de ta, selon ton fil, cortes dit no de Matelas, mais Andrea, on court et pendant des secondes, ni mord pour mandarine court.

Je ne vois plus d'inscrit madame Garcia va répondre.

Et dernier est en-tête durant july naturelle nati moi tiny Alenka peuvent nul de du de vera during normal magazine et mettent wal mint dernier esa inverser ma cabinet marron. Il y a ce va nette Bruxelles aless week verduger, ni le nombre de sendai vrac date de molko titre buttes de vols but monte tu entrant, on va mare 21. Ce qui a été accepté lors des dernières réunions n'est pas encore en application, c'est que l'on puisse sortir les sacs. La plage horaire, comme l'a très bien expliqué monsieur Ben, que ce soit de 18 heures à vingt et une heures, ce sera bientôt d'application ce que le cabinet marron a fait, parce qu'on n'est pas tombé d'accord sur la plage horaire, jusqu'à 22 heures, c'est proposé. Certains d'entre vous l'ont peut être remarqué ou Lu dans la presse. Le triathlon, la propreté, il fera ça deux fois par an. Ça a commencé le 20 mars et ça prend fin le 27 mai. Qu'est-ce que c'est c'est une une grande d'opération pendant laquelle il y a une campagne de sensibilisation, d'information mais surtout une grosse campagne de répression. Vous l'avez peut être vu sur, c'est ciblé, par, par quartier et, comme je l'ai dit, ça prendra fin le 27 mai. Sur les sacs poubelles qui sont sortis en dehors des heures réglementaires, il y a de gros autocollants rouges qui sont posés. Ça veut dire que ces sacs là, ils auront été fouillés. Lorsque l'on trouve des indices n'est pas toujours le cas. Les amendes, qui sont vraiment conséquentes, vont être, vont être portés en compte aux personnes qui auront sorti les sacs en dehors des heures qui sont réservées à cet effet, après le 27 semaines. Maintenant, dans le courant du mois de juin, et je peux revenir avec vous ou vous donner les réponses par écrit, on aura une des statistiques, on saura ce que cette campagne a donné. Pour l'instant de ce que je sais, pour moi, il n'y a pas énormément d'indices qui ont été trouvés, parce que pour que les pollueurs soient verbalisés, bien entendu, il faut que les indices soient trouvés. Vous avez raison, c'est problématique, surtout pour une commune comme la nôtre. Je vous rappelle quand même qu'on s'est beaucoup battu pour avoir les deux ramassages, parce qu'au départ, il y en avait un. Ça. Heureusement, on n'est pas la seule commune, on l'a obtenu. Par contre, augmenter la plage horaire jusqu'à 22 heures, ni mes collègues, ni moi même, jusqu'à présent, la obtenu. Ça veut pas dire pour ça qu'on va pas contre tuer, le demander, parce que c'est vrai que dans, dans ce, dans ce plan, de mon point de vue, il y a énormément de

bonnes choses dans ce plan. Et c'est surtout la mise en route de ce plan qui est pour moi relativement constructif, parce qu'il ya énormément de réunions, vraiment beaucoup de réunions. On peut participer, on peut être comme une pilote, par exemple, avec, pour l'instant il y a. Ils veulent aussi lancer ce qu'ils appellent une application d'intelligence artificielle sur certains camions pour les voir régionales. Ils ont accepté l'agence à accepter que molenbeek soit comme un pilote. Il y a énormément de choses constructives qui se passe, mais c'est très, très compliqué cette réforme. Pour l'instant il y a évidemment, ça donne un sentiment de mal propreté, parce que les sacs, avant, ils étaient deux fois par semaine, plus ou moins à l'extérieur maintenant, quand on loupe, si le lundi soir, vous le sortez avant 23 heures, le sac qui va rester là jusqu'au jeudi, d'après ce qu'on n'avait pas avant la réforme des collectes, et ça donne effectivement un sentiment de mal propreté. Et c'est clair que ça ne va pas. Mais à ce jour, je continuerai, vous avez ma parole, d'Interpeller et de dire que ça ne va pas, surtout pour une commune comme la notre ou, comme vous l'avez très bien dit, il y a énormément de quartier où il y a, les personnes ont d'abord des petites, pardon, des petites unités d'habitation il n'y a pas de jardin, il n'y a pas de terrasse. C'est extrêmement compliqué, mais je continuerais d'interpeller le ministre et ses services à ce sujet.

Monsieur le bois Atim!

Oui, je veux dire merci pour votre réponse. Dans l'échevine justement, j'espère que vous aurez encore de contact, souvent avec le ministre. Mais comme j'ai lu dans dans la presse, il y avait aussi le chemin, je pense, c'est les du Cle. Elle avait aussi soulevé cette problématique là, justement, parce que, une fois par semaine, c'est bien, vous êtes battu, parce qu'on a deux fois par semaine. Ça, c'est bien, c'est magnifique pour nous. Mais comme je vous dis, il y a des gens, ils ont pas de terrasse, ils ont pas de cave. Ça crée, comme vous dites, une rue qui est salle alors qu'il a pas salle. C'est juste que s'ils augmentaient, ils harmonisent un petit peu les heures, les heures de ramassage pour toutes les communes, comme c'était avant, ce serait beaucoup mieux. Mais je sais que c'est pas dans dans votre, dans vos mains, c'est le ministre qui doit prendre en compte, ou venir lui même sur place voir, ou peut être que lui a intéresse, il a une cave pour lui, ça pose pas de problème. Merci.

Merci beaucoup.

On vient à la dernière interpellation du jour en séance publique. Il s'agit de celle de, monsieur de bloc, concernant deux de nos écoles. Allez y!

Le premier point, c'est concernant l'état des toilettes à l'école seize. J'ai entendu qu'il y avait plusieurs toilettes condamnées, des problèmes avec certaines toilettes, et j'ai même entendu que, finalement, il n'y a que deux toilettes qui est restée fonctionnelles pour quatre cents élèves. J'ose pas y croire. Je veux vraiment avoir, j'espère une confirmation que c'est pas vrai. Il aurait déjà eu des tentatives de réparation, mais le problème revient. Je pense que la personne qui est responsable pour les réparations sont mieux, mais on voit qu'il faut une intervention un peu plus importante. Pour les autres, le problème peut être: sur le fond, qu'est-ce que la commune va faire pour qu'il ya une solution durable et des toilettes convenables à l'école seize? et et pour quand? Ça, c'est la première question. Et puis il y a la question de l'école deux et et là, je m'inquiète dans le sens que une maman m'a dit qu'il ya une classe en quatrième qui manquait d'enseignants de septembre jusqu'à février et que, pendant six mois, les élèves ont eu couche par des animateurs, par des éducateurs, parfois par le prof de remédiation pendant certaines heures. Et d'abord je veux vraiment saluer le personnel qui, dans ces écoles, fait son possible. Mais, quand on on a des absences, des profs qui manquent pendant tellement de temps, je m'imagine que ça doit être dur pour

appeler l'année après de de, de quelque part, devoir travailler avec des enfants qui n'ont pas eu cours correctement pendant un an. Une autre maman m'a confirmé que cette même classe n'a pas eu de prof stable l'année d'avant aussi, cette même quatrième, et que son enfant, qui est maintenant en cinquième, était en quatre l'année passée, l'année d'avant en troisième, n'avait pas non plus de probl pendant deux années. C'était l'instabilité d'apprentissage vous parlez! La maman a dit: je me suis adressé de l'aide extérieure parce qu'elle a vraiment Putch, elle crée! Deux années perdue. Elle a demandé, je pense, aussi, une aide logopède. Apparemment, on n'a pas pu lui aider. Probablement des listes d'attente ou des choses comme ça, des temps d'attente long, mais c'est inquiétant. Je m'imagine que ça va avoir des effets pour les enfants qui, aujourd'hui, sont en cinquième primaire et qui doivent faire des évaluations et, l'année prochaine, doivent passer leur ceb. J'avais posé des questions sur les évaluations externes, mais je vais les transformer, mais en question écrite. Vu que ce sensible, je veux le faire via, via une question écrite. Je veux tout savoir. C'est quoi le plan de la cellule pédagogique ou de l'instruction public pour aider, soutenir l'école rattraper le défi pédagogique? Et qu'est-ce que la commune fait pour finalement, quand il y a une prof absent? Qu'est-ce qu'on peut faire pour trouver une solution pour que les enfants ne doivent pas subir une année sans prof? À l'époque on nous a parlé d'Un poule ou un réserve, une réserve d'enseignant la bourgmestre avait parlé, lors d'une d'une explication quelques mois, il y a quelques mois, et c'est aussi dans le rapport annuel, je pense, 26 professeurs, qui sont 26 personnes qui sont à charge de la commune, quatorze qui était spécifié: parfois des animateurs, parfois des éducateurs, parfois au niveau de l'adaptation et j'étais curieux de savoir si, parmi ces 26, il y a encore, il existe encore un poule qui est censé, de quelque part, remplacé le prof absent, parce que sinon, évidemment, c'est les profs de remédiation et tout le personnel spécifique de plus, qui va taper le boulot et qui ne peut pas faire son boulot de rattrapage et de remédiation, et particulièrement à cette école là, avec, entre autres, l'effet de certaines années où il y a des d'instabilité des enseignants, il y a de quoi à rattraper et remédier. Ma question: et quelles sont les aides concrètes que vous comptez déployée pour soutenir cette école.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il ya d'autres collègues qui veulent venir dans l'interpellation ok, je commence par l'école seize et et la question des toilettes. Je dois dire qu'on a été assez surpris de votre interpellation. Pourquoi? Parce qu'il ya deux mois, en février, toutes les toilettes ont été réparées, à l'exception d'une dans l'école pour laquelle on n'avait pas encore le marché plomberie et il fallait faire un remplacement complet de la de la base. Ensuite, effectivement, on est retourné, suite à votre interpellation, et on a trouvé certaines toilettes qui étaient bouchées entre février et maintenant, on a trouvé deux toilettes au deuxième étage, chez les filles, qui étaient bougées et trois toilettes qui étaient utilisables. On a trouvé chez les garçons deux toilettes bouchées, trois utilisables et au troisième, on a trouvé une toilette pas utilisable et quatre utilisables. Vos chiffres pour nous en pondre à aucune réalité. Tout simplement, aujourd'hui, suite à ce nouveau constate, ce qui était bouché a été débouché et il reste aujourd'hui une toilette, apparemment encore, qu'on n'a pas encore pu réparer. On me note qu'une toilette peut être bouchée pour des raisons structurelles, mais généralement plutôt à cause d'une mauvaise utilisation, et ça, malheureusement, ici, on a le constat sur deux mois. Vous voyez que ça va très vite. Effectivement, c'est possible qu'à certains moments, ce soit plus difficile. Et puis il faut intervenir et intervenir, etc, mais il n'y a pas mention de graves problèmes fonctionnel, structurels. Ensuite, je réponds à ce qui concerne l'école deux et et effectivement, on est dans un contexte de pénurie. Vous parlez de l'absence d'un titulaire. C'est c'est juste. Il y a une absence d'une titulaire et dans le contexte de pénurie, qui a l'air de s'aggraver d'année en année, qui touche l'ensemble de nos écoles, on a essayé d'avoir une amélioration de notre politique de recrutement. On a toutes sortes de mesure par rapport à ça. Et en ce qui concerne la situation spécifique de la deux à la

rentrée, cette classe de quatrième primaire dont vous parliez avait une, avait pour titulaire une enseignante chevronnée, mais qui travaille qu'à mi-temps pour raisons personnelles, et une ancienne, une enseignante temporaire, pour l'autre mi-temps. Et cet autre mi-temps était complété pour cette enseignante par des heures dans une autre école. Chez-nous par ailleurs, il manquait trois titulaires à la rentrée et, heureusement, rapidement, au cours des semaines qui ont suivi, ces postes avaient été comblés. Cependant, en ce qui concerne la classe dont vous parliez, quelques semaines après la rentrée, l'enseignante était absente. Dans un premier temps, son remplacement a pu être assuré de manière habituelle, prise en charge par un autre enseignant animateur, parfois partagé dans les classes, mais ensuite, malheureusement, on a dû faire face à des certificats médicaux de courte durée, avec reprises à chaque fois, ce qui permettait pas d'engager quelqu'un à sa place. Et c'est à ce moment que on a décidé que cette classe serait prise en charge pour le mi-temps de cette professeur absente par le professeur d'adaptation et ce choix c'est effectivement fait au détriment des séances d'accompagnement personnalisé proposées dans d'autres classes. C'est juste, mais il faut préciser que, bien sûr, le professeur d'adaptation est un enseignant tout à fait qualifié. Même si on peut regretter le manque de continuité relationnelle pour les élèves, des solutions ont peut être trouvées pour cette classe. Aujourd'hui, on a pu mettre en place la recherche d'un vrai remplaçant, parce que l'enseignante est un vrai congé de maladie, plus un congé avec des retours réguliers. On essaie de trouver quelqu'un en ce qui concerne l'année 2022, 2023 et la classe de trois. C'était également une prise en charge par deux mi-temps pour des raisons personnelles et en-cours d'année là, un des demi temps qui s'occupait dehors d'adaptation a finalement pris la titularisation et une situation qui ressemblait, sauf que c'était la même enseignante. C'était plus stable émotionnellement pour les enfants. En ce qui concerne ce point, nous pensons que c'est tout à fait logique, qui est questionnement des parents sur les difficultés de l'enfant et ça a fait l'objet de rencontres avec le corps enseignant, le CMS à ta disposition et peut intervenir. Les démarches pour un suivi logopédie se font en dehors de l'école ce sont les titulaires du cycle et l'enseignant qui assurent le suivi et la coordination des matières pour garantir le rythme d'acquisition des matières. Ça, c'est ce que je peux vous dire par rapport au suivi des élèves. Dans ces circonstances, il y avait un dernier chapitre dans votre question qui était, qui était assez long et qui concernait plutôt la cellule pédagogique. Je dois vous dire que je préfère, la prochaine fois que vous avez des questions comme celles là aussi, fouiller, nous donner plus de temps pour répondre, parce que je peux vous dire que moi, j'ai j'ai eu l'occasion d'avoir le retour de la cellule pédagogique sur le travail qui a nécessité vos questions et avec le peu de jours ouvrables qu'on avait, ça leur appris tout leur temps. Ça, c'est un peu compliqué pour nous. Je ne suis pas intervenu avant parce qu'ils l'ont fait et me l'ont dit après. Je vous ai pas téléphoné pour vous le dire et vous demander de fonctionner autrement, mais peut être que ça arrivera encore dans le futur. Pour des choses aussi, pousser, pour pas stresser le personnel et le mettre dans des conditions de travail vraiment difficile, comme ça a été le cas ici, c'est mieux de produire la question écrite et de venir après avec du politique en conseil, parce que la question écrite nous donne un mois, ça permet au service d'organiser son travail. Ici, concrètement, c'était trois jours et demi et c'était vraiment compliqué pour eux. Je vais répondre, puisqu'ils l'ont fait, mais je préférerais quand même vous le dire, et je veux le dire aussi à tous les autres conseillers: n'oubliez pas qu'il ya du personnel qui doit répondre derrière les intérêts relation et quand ce sont des questions extrêmement pointues, extrêmement compliqué, qui demandent de collationner des sources diverses ou de faire un travail de synthèse nouveau, c'est compliqué. Vous posez des questions sur le soutien nécessaires aux évaluations externes non certificatives pour avoir des meilleurs résultats à l'école deux. Je peux vous répondre ceci: les dernières évaluations externes non certificatives, ce sont des roulées, en octobre 2023. Elles ont porté sur la lecture pour les troisièmes primaires et sur la lecture et les sciences pour les

cinquièmes primaires. Ce sont des évaluations qu'on appelle diagnostic, qui visent à informer les équipes pédagogiques sur les acquis des élèves, et un travail d'analyse réalisé en groupe pour pouvoir cibler les forces et les faiblesses et adapter les actions de l'Équipe pédagogique. Deux écoles ont bénéficié d'une assistance de la cellule pédagogique dans le travail d'auto analyse des résultats. L'école deux n'a pas fait appel à la cellule pour ce travail. Renseignement pris. Une analyse a été réalisée à l'école deux et à montrer notamment l'importance de travailler la fluence. Les ateliers de fluence ont été mis en place, de la pro, la Ps, à la psi, et ça, ça s'est inscrit dans le suivi des actions du contrat d'objectif c'était assez cohérent. L'Équipe n'a pas jugé que c'était nécessaire, pour recevoir ces analyses et pour pouvoir les convertir en action, d'avoir un soutien extérieur. Quel soutien à l'école deux, quel soutien aux autres et quelle mission pour la cellule pédagogique? La mission principale de la cellule pédagogique, c'est de soutenir et d'accompagner les établissements. Depuis sa création, et conformément au décret mission, la cellule pédagogique soutient la construction des projets d'établissement et depuis que ça est créé aussi les plans de pilotage. Maintenant, la mission, elle, elle, va s'élargir grandement parce que ces activités amènent les conseillers pédagogiques à travailler avec les équipes et analyser les besoins de formation, qui soient collectifs ou individuels, à accompagner les enseignants, sous-forme de groupe ou individuellement, dans la construction de démarche pédagogique. La cellule pédagogique va aussi intervenir en collaboration avec le dco, avec le conseiller, le conseiller du ccp, il va pouvoir aider à dégager les priorités pour chaque école. Dco, c'est le délégué au contrat d'objectif c'est c'est l'Équipe régulatrice de la fédération et ça va permettre d'aider l'équipe à dégager les priorités et à choisir les adaptations à mettre en œuvre. Maintenant, la cellule pédagogique, je dis, je l'Ai dit, elle vient beaucoup plus largement dans les écoles, parce qu'elle va soutenir les équipes et les parents dans les conseils de participation, à base des conseils de participation, à chaque fois, on essaie, ayant d'apporter son expertise pour essayer de trouver des solutions ou des pistes de solution aux problèmes soulevé. La cellule pédagogique va aussi accompagner des équipes dans l'implémentation des nouvelles réformes, comme par exemple le PCA, le parcours pour artistiques, les pôles territoriaux, les dispositifs d'accrochage et pour tout ça, la cellule pédagogique va identifier des écoles ou, c'est le plus important, d'intervenir et va aussi travailler à la demande des écoles. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que la cellule pédagogique met son expertise au service des écoles sur des questions extrêmement variées, qui vont des aménagements raisonnables, du harcèlement scolaire à l'évaluation formative. Quel bulletin on va utiliser? Mais elle a aussi coordonner les projets culturels, sportifs, les projets mémoriaux. Vous savez qu'on a beaucoup de projets de ce type qui permettent d'animer les élèves et de leur apprendre français, cente par des projets et accompagner les élèves dans ces activités. Ensuite, vous posez la question sur le Pole d'Enseignants volant, ceci n'a jamais vraiment bien fonctionné, que ce soit au niveau des enseignants ou au niveau des Puri ultimes. C'est aussi la raison pour laquelle on a plutôt choisi l'autre mode de fonctionnement, qui est de renforcer les équipes directement par du personnel à charge. Pourquoi, ça n'a pas fonctionné. Il y a beaucoup de raisons, mais je vais résumer parce qu'on est fatigué. Si vous voulez, je peux vous donner une réponse écrite plus longue. Mais oui, je sens que ça va vous plaît, ça m'étonne pas. Mais en gros, c'est parce que, face à la pénurie d'enseignant cette idée de poule, elle ne séduit pas, elle ne permet pas d'attirer ni de fidéliser les enseignants. J'ai résumé la réponse. Moi, j'ai deux pages de réponse. Mais ça, c'est le résumé, bien sûr, sans problème, et c'est tout ce que je voulais vous répondre.

Merci pour les réponses. Je vais peut être demander effectivement un rendez-vous avec, avec l'équipe de la cellule pédagogique, directement, pour un peu discuter en profondeur sur l'école de et les résultats de ce test. Aussi, j'ai j'ai essayé de demander des questions écrites, entre autres sur les plans de pilotage, l'évaluation intermédiaire

de l'école deux pour avoir une vision un peu plus actualisée, parce que le plan pilotage était 2019, pour voir l'évolution et voir c'est quoi le le ce qui est pédagogique, et l'Équipe a mis en place. Si ça fonctionne. Mais je poserai la question.

Écoutez, moi, je, on en a parlé avec la secrétaire communale. Notre administration n'est pas en capacité aujourd'hui de recevoir les conseillers communaux individuellement et de répondre à leurs réponses. Ça n'est pas possible! On n'a pas les moyens pour faire ça. Humain. C'est pas possible par rapport à votre demande. Questions écrites, tout ce que vous voulez. Vous nous laissez parfois un tout-petit peu plus de temps si la question est un peu plus compliquée, je pense que vous avez l'habitude on répond à vos questions écrites. C'est pas, on n'est pas en retard, je pense. Si jamais vous voyez un retard, vous m'écrivez mais moi, je pense qu'on est un jour et il n'y a pas de souci. Je préfère les questions écrites. C'est à un moment donné. Ça ne suffit vraiment pas. On réfléchit, mais perturber le travail des équipes, vraiment, je vous dis déjà ici: faut vous imaginer que ça a stressé très fort des membres du personnel qui ont autre chose à faire, en l'occurrence soutenir les écoles, de pouvoir être suffisamment complet. Moi même, j'ai dû leur dire: attendez, ça a l'air très bien comme ça, vous n'allez pas plus loin. C'est c'est, c'est c'est il faut vous rendre compte que vous, de votre côté, vous vous cherchez à bien faire. Je le sais, j'ai aucun doute par rapport à ça. Mais de l'autre côté, il y a des personnes qui travaillent et qui ont leur mission, et c'est quand vous vous posez vos questions. Elles s'ajoutent à leur mission: c'est nous, on a personne d'autre pour faire ça. C'est pas moi qui va répondre. Évidemment, c'est nos, nos employés qui vont répondre et qui ont déjà leur travail. Avec la situation actuelle, s'il vous plaît, préférez les questions écrites quand c'est détaillé, et si jamais il y a encore des soucis où vous n'êtes pas satisfait, on en reparle. Je préfère cette technique. Ça peut vous aller. Monsieur de bloc, quel point vous va? Ok, merci beaucoup, merci à vous, merci, écoutez, merci à tous pour cette séance, et je vous propose de passer au clos. Merci au technicien tout de suite, merci, policier, merci au nombreux publics encore présents ce soir. C'est une blague. Il n'y a plus personne, mais sans surprise, et on vous rappelle. Dans quelques minutes, on va faire le clos.